



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

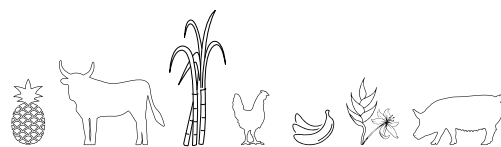
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Guadeloupe ■ Guyane ■ Martinique
Mayotte ■ La Réunion - Saint-Barthélemy
Saint-Martin ■ Saint-Pierre-et-Miquelon





SOMMAIRE

Le mot du président du conseil d'administration
Le mot du directeur



1 L'année 2022 de l'office : ses actions au service des politiques publiques encouragées par les ministres

- L'année 2022 en quelques dates
- Une gouvernance installée pour être force de proposition, réactive et impliquée dans la transformation agricole

2 Des filières agricoles mobilisées face à la crise, préparées à la relance

- Mot des présidents des comités sectoriels l'année 2022 enjeux 2023,
- Les aides consolidées par secteur

3 Dans les territoires, des travaux prospectifs, des filières qui développent leur structuration

- Guadeloupe
- Martinique
- Guyane
- La Réunion
- Mayotte
- Saint-Barthélemy
- Saint-Martin
- Saint-Pierre-et-Miquelon

4 L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM, une évaluation continue

5 Un fonctionnement résilient de l'office en période de crise, un service pour l'accompagnement des filières

- Le paiement des aides par l'ODEADOM
- Une activité de contrôle qui s'est adaptée aux conditions mouvantes, des résultats d'audit probants
- Un établissement résilient et stable, en adaptation permanente
- Une communication plus réactive, des événements manqués, d'autres réussis

**Joël SORRES**

Président du conseil d'administration

Le mot du président

“ Certaines années sont meilleures que d'autres. Ne nous voilons pas la face, l'année 2022 n'aura pas été une bonne année. Le retour de la guerre en Europe reste une effroyable actualité. Et les étoiles ne se sont pas alignées, que ce soit au plan international, économique, politique, agricole et nous sommes, dans nos territoires, quoi qu'en fasse l'éloignement géographique, au cœur des difficultés.

Je n'aurai eu de cesse d'alerter, depuis le mois de février 2022 sur les risques vécus par nos filières, prises en étau entre un accroissement sans précédent de nos coûts de production, dont la guerre en Ukraine est sans conteste une des composantes mais pas la seule, et l'impossibilité de répercuter les charges vers l'aval et nos consommateurs ultramarins. Leur pouvoir d'achat reste trop faible alors que nous nous faisons un devoir impérieux de nourrir la population à des prix contenus et raisonnables. J'ai été écouté. Je pense avoir été entendu, je ne crois pas que les dangers collectifs de la situation aient été pris à leur juste mesure. En ce tournant d'année, je reste inquiet et soucieux quant à la survie même de nombreuses entreprises.

Les éléments ne nous ont pas épargné non plus, je pense notamment aux cyclones Batsirai et Emnati à La Réunion en février dernier, à la tempête

Fiona en Guadeloupe en septembre, mais aussi aux inondations dramatiques en Guyane, aux épisodes de sécheresse aux Antilles. La récolte de canne aura été exceptionnellement basse en 2022 et aucune autre filière n'aura connu de bons résultats en dépit de l'énergie, de la résilience, des efforts de tous les acteurs et de la confiance que nous accordent les consommateurs.

Malgré tout cela, ce mot est également un témoignage d'espoir et de confiance. Confiance dans la résistance, la réactivité, l'implication de tous les acteurs économiques de toutes nos filières et tous nos territoires. Nous avons fait mieux que résister aux années noires du covid en bâtissant de nouvelles constructions de filières au service de nos populations. Nous innovons partout, que ce soit pour des pratiques agro écologique, des process et des modalités commerciales inédites. Nous résistons au quotidien contre l'adversité et nous croyons au dessein agricole de nos territoires si riches. Cela se concrétise avec les accroissements de productions locales. Et l'espoir que les orientations se concrétisent. Nous sommes confortés en cela par le témoignage exceptionnel de la présence des deux ministres qui ont participé à notre conseil d'administration de fin 2022. Les marques de soutien ont été tangibles, un ajustement des crédits CIOM à hauteur des besoins, des crédits supplémentaires pour la filière sucre, des aides à l'alimentation pour la filière élevage, des aménagements des dispositifs pour la banane, même si cela est sans doute trop ponctuel ou cantonné à quelques aspects.

Et la confiance je la place également dans l'office dont j'ai l'honneur de présider le conseil. Il est à nos côtés, il est professionnel, réactif, à l'écoute. Consolidons cet outil unique, spécifique qui depuis bientôt 40 ans nous accompagne avec un respect à la fois des territoires, dans toutes leurs particularités et leurs composantes, et des filières au service desquelles il se place. Avec les administrateurs de l'ODEADOM, j'en témoigne et je persisterai à veiller à sa consolidation. ”

**Jacques ANDRIEU**

Directeur

Le mot du directeur

“ Ce rapport d'activité de l'ODEADOM retrace l'engagement de l'office, de ses agents, de ses instances tout au long de l'année 2022. Au-delà, il témoigne également de manière certes synthétique et sans doute trop partielle, de l'actualité agricole des territoires avec lesquels travaille l'ODEADOM, qui est le cadre et donne le sens de nos travaux.

Organisme payeur avant tout des crédits européens et nationaux, l'ODEADOM aura cette année encore sans faille mis tout son engagement dans cet accompagnement financier aux filières. Cela représente 372 M€ versés au cours de l'année, en croissance cette année encore, conséquence des accroissements de productions dans les différents territoires, notamment pour les filières animales et les fruits et légumes destinés aux marchés locaux. Ces crédits représentent la majorité de ceux versés, toutes origines et toutes natures confondues, au secteur agricole ultramarin (Estimés par l'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer à 599 M€ en année pleine).

Mais au-delà de cette fonction, l'office est également organisme de concertation, nos administrateurs et les représentants aux différentes instances nous le rappellent avec raison. Nos ministres ont insisté sur ce rôle lors de la réunion de novembre 2022 du conseil d'administration à laquelle ils nous ont fait l'honneur de participer. C'est, dans ce cadre, d'abord la voix des territoires et des filières qui est portée.

L'office, pour assumer ces missions, entend maintenir une capacité d'expertise, d'éclairage, d'analyse au service des acteurs économiques et des administrations. 2022 aura vu par exemple l'aboutissement de deux études attendues : l'une sur les produits de dégagement, l'autre sur les industries agro-alimentaire. Ces travaux, et les autres études engagées, seront d'autant plus utiles qu'ils seront partagés et débattus, qu'ils nourriront les travaux consacrés au développement des territoires.

Enfin, la mission effectuée avec le président du conseil d'administration, avec les ministères en charge de l'agriculture et des Outre-mer, avec la délégation interministérielle à la transformation agricole des Outre-mer, à Mayotte, au mois de mai est à noter particulièrement. Un territoire qui concentre les potentialités et les difficultés des différents départements. Mais qui connaît également des particularités fortes et des contraintes propres et importantes. J'en retiens pour ma part des dynamiques très actives, très rapides et des enjeux extraordinaires. Que ce mot me permette de remercier une nouvelle fois les services locaux des ministères au sein des différentes préfectures et surtout tous les acteurs qui ont à cœur de nous offrir, lors des missions que nous effectuons, une lecture vivante, de terrain de ces départements extraordinaires. ”

L'année 2022 de l'office : ses actions au service des politiques publiques encouragées par les ministres

Tout au long de l'année 2022 l'ODEADOM a été entièrement opérationnel, avec un fonctionnement plus « normal » après deux années marquées par la pandémie COVID 19. L'office s'adapte aux mutations avec le choix fait pour la majorité des agents de modalités de travail hybrides, en préservant l'approche d'efficience de l'établissement l'efficience de l'établissement.

La mission d'accompagnement des filières agricoles ultramarines dans leur développement reste une part essentielle de son activité au travers de sa mission d'organisme payeur ainsi que l'appui aux stratégies des filières locales. Cela se traduit par un dialogue soutenu avec l'ensemble des représentants professionnels, les services des DAAF et les ministères de tutelles.

L'ODEADOM a contribué activement aux travaux pilotés par la délégation interministérielle à la transformation agricole des Outre-mer (DITAOM) destinés à répondre aux objectifs de transformation agricole des Outre-mer, ainsi qu'aux exercices nationaux plus sectoriels, tel que celui consacré à la souveraineté alimentaire pour les fruits et légumes.

Le président du conseil d'administration, avec l'appui du comité de pilotage stratégique, a pu élaborer des propositions opérationnelles répondant aux orientations données par le président de la République, traduites par la lettre qui lui a été adressée le 22 novembre 2021. Articulée autour de 4 axes la réponse fournit des propositions concrètes. Elle réaffirme la nécessité d'un débat transparent avec toutes les parties prenantes des territoires, l'accompagnement et la cohérence des outils financiers avec des orientations claires autour de projets fédérateurs : la réduction de la dépendance agricole et alimentaire dans une vision d'économie circulaire, une organisation économique adaptée aux échelles et aux fonctionnements des territoires, une projection inévitable dans le futur intégrant les changements climatiques, les tendances démographiques, les attentes sociétales, les évolutions alimentaires. Cette réponse a été portée et présentée directement en juillet 2022 par le président du conseil d'administration Joël Sorres aux ministres nouvellement nommés.

Lors du conseil d'administration de novembre 2022, les ministres de l'agriculture et des Outre-mer ont présenté les orientations de l'intervention de l'Etat pour l'agriculture ultramarine autour des sujets d'actualité et à enjeu : plan de relance et plan France2030, protections phytosanitaires des cultures, appui au plan leucose bovine, sujets spécifiques propres à Guyane et à Mayotte. Ils ont tenu surtout à écouter les représentants des filières et des territoires et débattre avec eux. Ils ont également rassuré les administrateurs sur la continuité des soutiens publics.

Un projet structurant de l'année 2023 concerne les travaux de réécriture des tomes techniques du POSEI permettant ainsi de répondre aux attentes formulées par la Commission européenne et la Cour des comptes européenne sur les objectifs du programme POSEI. Le travail a été mené autour des axes suivants :

- assurer la concordance du POSEI avec les objectifs stratégiques de la PAC ;
- mieux articuler, en les clarifiant, les objectifs poursuivis avec les besoins et perspectives des filières agricoles ;
- améliorer, en lien avec cette clarification et cette articulation, le dispositif d'évaluation.

Cela a conduit à une mise à jour de l'état des lieux et une reformulation des objectifs stratégiques du programme, articulés avec ceux de la PAC ainsi que des objectifs établis par filière. Cet exercice, réalisé en étroite concertation avec les professionnels a fait l'objet d'échanges constructifs avec les membres des instances (comités sectoriels, comité de pilotage stratégique).

Le programme a été ainsi approuvé, la commission a par ailleurs formulé une appréciation très positive de cet exercice spécifique qu'elle souhaite voir étendu aux autres régions RUP bénéficiaires du programme POSEI (Açores, Madère, Canaries). Il se poursuivra en 2023.

Les comités sectoriels de concertation ont redémarré leurs travaux en présentiel au cours de la semaine du 21 au 24 mars 2022 après presque deux ans d'interruption des réunions physiques, remplacées par des visioconférences en période de pandémie, ils ont abordé :

- Les sujets des filières et marchés avec retours sur l'année 2021 et la conjoncture 2022
- Les conséquences du conflit en Ukraine par secteur
- Le retour et la valorisation des données du recensement agricole 2020 dans les DOM
- Les bilans des aides 2021 et les perspectives 2022, avec les interrogations soulevées quant au niveau des crédits du Complément national (CIOM) au programme POSEI
- Des présentations en méthode sur les différents travaux engagés autour du programme POSEI (réécriture des éléments de contexte, ré-articulation des objectifs, définitions d'indicateurs, travaux de simplification) dans le cadre plus large de la « transformation agricole des Outre-mer »
- Des problématiques d'importance pour les Outre-Mer, comme EGALIM 2, la nouvelle PAC et ses incidences sur les programmes opérationnels, les études relatives aux « marchés de dégagement » ou aux industries agroalimentaires dans les DOM.



Par ailleurs, le projet de simplification des dispositifs a été poursuivi en 2022 sur la base de propositions concrètes. Cet exercice intégrait la dématérialisation des dispositifs d'aides versées par l'ODEADOM, qui a été poursuivi. Ce travail de simplification doit continuer en 2023 pour envisager des aménagements au-delà des modalités de gestion.

Le cadre d'utilisation des crédits d'orientation territorialisés a été renouvelé et adopté lors du conseil d'administration de novembre.

Les crédits territorialisés de l'établissement seront désormais pour 6 M € délégués par le ministère des Outre-mer et pour 920 k € par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (dans ce dernier cas pour assurer la contrepartie nationale au FEADER de Mayotte). L'utilisation des crédits territorialisés s'inscrira clairement dans le cadre de la transformation agricole.

Une programmation pluriannuelle permettra de les décliner et les faire évoluer autour de 5 axes stratégiques identifiés :

- Amélioration des savoirs : dispositifs de formation, d'encadrement technique, de mise en réseau, projets de recherche, transfert et études,
- Structuration des filières locales notamment l'encadrement administratif,
- Développement de l'alimentation locale, projets partenariaux, promotion, événements de promotion, démarches de traçabilité, les investissements dans le secteur de la production primaire et en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles,
- Promotion de l'agroécologie avec les investissements dans le secteur de la production primaire et en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles
- Amélioration des conditions de travail et développement de l'attractivité des métiers.

L'année 2022 a été marquée par la réouverture du Salon international de l'agriculture, dit «salon des retrouvailles» et l'organisation d'un colloque le 1^{er} mars sur les Plans Alimentaires Territoriaux et les filières dans les DOM.



4/5



L'année 2022 en quelques dates



Dès le mois de janvier, la commission de certification des comptes des organismes payeurs (C3OP) établit son rapport sur les comptes et procédures de l'année écoulée. Cette année à nouveau, les appréciations sont positives, en amélioration. C'est également l'occasion de débattre des recommandations émises par cette Commission auxquelles l'office entend répondre scrupuleusement. Etablissement des nouvelles modalités de télétravail pour les agents de l'office, débattues en comité technique, présentées en assemblée générale. L'entrée en vigueur a cependant été retardée encore en 2022 en raison des regains de contamination du COVID en début d'année.

Démarrage au premier janvier du programme POSEI 2022. Ce programme européen, mis en œuvre par l'ODEADOM, s'établit par année civile, avec des modifications annuelles débattues avec tous les acteurs et validées par la Commission européenne.

Réunion du comité de coordination des études inter établissement (FranceAgriMer, INAO, Agence Bio, ODEADOM) permettant de connaître les priorités de chaque établissement et construire des synergies sur ce champ d'expertise.



La Réunion a été frappée très sévèrement en février 2022 par deux cyclones successifs, Batsirai et Emnati, comme l'île n'avait pas connu depuis longtemps. Des dégâts impressionnants ont été enregistrés dans les exploitations agricoles, notamment en maraîchage, mais également en élevage ou même pour la canne à sucre.

Réunion du conseil d'administration de l'ODEADOM à la veille du salon international de l'agriculture, avec une participation quasi exhaustive de tous les administrateurs et des débats de fond, notamment sur les trajectoires de transformation agricole des Outre-mer. Ce conseil d'administration a été précédé d'un comité de pilotage stratégique qui a entre autres permis d'arrêter un programme d'études à mener par l'office.

Deuxième conférence sur les vanilles françaises, rassemblant tous les territoires producteurs, préfigurant la création d'une association représentant tous les producteurs et transformateurs des trois océans.



Entre février et mars s'est tenu le salon international de l'agriculture, dénommé « le salon des retrouvailles » après l'annulation exceptionnelle de la session 2021. Un beau salon, avec un hall Outre-mer toujours très actif, au sein duquel l'office offre à tous ses partenaires, et au public, des espaces de rencontres, de débats, de travail.

Au cours du salon, l'ODEADOM a organisé en lien étroit avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et le ministère des Outre-mer, et avec la contribution active des territoires, un colloque relatif aux projets alimentaires dans les territoires d'Outre-mer.

Premier colloque consacrée à la cosmétopée des Outre-mer qui s'est tenu en Guyane sous l'égide du CIRAD et de GDI (Guyane développement innovation), avec une participation nombreuse de tous les territoires ultramarins pour lesquels le secteur cosmétique est une réelle opportunité qu'ils entendent développer. L'ODEADOM y a contribué et participé, ainsi que le ministère des Outre-mer.

Reprise des contrôles sur place dans les Outre-mer à compter de mars 2022 après deux années d'activité de contrôle essentiellement à distance par l'ODEADOM ou sur place par les DAAF.

Mars est également une période intense de réunion des comités sectoriels avec une semaine entière dédiée au rassemblement des différents représentants, des débats d'actualité, et des projections sur les évolutions réglementaires.

La Guyane a connu au mois de mars des pluies diluviennes, les précipitations venant se surajouter à une année extrêmement arrosée, ce qui s'est traduit par des inondations impressionnantes. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour ce phénomène qui a impacté une large part du secteur agricole.



Le mois d'avril a été intense en terme de dialogue social au sein de l'office, en comité technique, en assemblée générale, en activités sociales. Adoption et diffusion du rapport social de l'ODEADOM.

Réunions à partir d'avril de plusieurs groupes inter comités sectoriels consacrés à la réécriture du programme POSEI et à la refonte de son cadre logique, avec une participation importante et constructive des représentants des filières.



Journées TransAgriDOM des RITA, réseau d'innovation de transfert agricole, tenues en Guadeloupe permettant de très nombreux partages d'expériences et mutualisation des résultats d'expérimentation et de transfert. L'ODEADOM y a participé.

Déplacement à Mayotte d'une délégation rassemblant ODEADOM, DGOM (ministère des Outre-mer), DGPE (ministère de l'agriculture et de l'alimentation), DITAOM, à la rencontre des acteurs et des institutions de l'île. Poursuite de la mission à l'île de La Réunion.

Foire agricole de Bras Panon à La Réunion, qui avait été annulée l'année précédente et qui a connu un très vif succès.

Election présidentielle et nomination des nouveaux ministres de tutelle de l'ODEADOM, M. Marc Fesneau et M. Jean-François Carencio.



Réunion du comité sectoriel canne à sucre spécifiquement consacré aux questions phytosanitaires et à la problématique de désherbage.

Réunions bilatérales formelles de l'ODEADOM avec les administrations des différents territoires (DAAF) permettant d'assurer lien et cohérence d'action entre services centraux et déconcentrés.

Réunion du groupe de travail Outre-mer du CGAAER avec l'ensemble des administrations impliquées, partage des axes de travail et des orientations.

Cérémonie de remise des médailles du mérite agricole aux quatre agents de l'ODEADOM promus.



Réunion à l'ODEADOM du comité de pilotage stratégique de l'office. Ont été débattues notamment la contribution du comité au projet de « transformation agricole des Outre-mer » transmis à la suite aux ministres et les actualités du programme POSEI.

Série de rencontres du président du conseil d'administration de l'ODEADOM, M. Joël Sorres avec les nouveaux ministres, M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, M. Jean François Carencio, ministre délégué en charge des Outre-mer, avec les directrices générales des administrations impliquées (Mme Sophie Brocas à la DGOM, Mme Valérie Metrich-Hecquet à la DGPE), et avec le délégué interministériel, M. Arnaud Martrenchar.

Réunion des comités sectoriels de l'ODEADOM (canne, élevage, productions végétales) pour examiner les évolutions du programme POSEI proposées pour l'année 2023.

Présentation annuelle des réalisations et des projets des interprofessions animales de La Réunion, au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ainsi qu'après de la Commission européenne.

Réunion du comité national POSEI arrêtant les propositions d'évolution du programme.

2022
AOUT
Adoption des évolutions spécifiques du chapitre consacré à la banane dans le programme POSEI 2022.

Entretien du directeur de l'office avec les nouveaux conseillers agricoles dans les ministères et dans les services du premier ministre et du président de la république.

2022
SEPTEMBRE
Lancement par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des travaux destinés à construire un « plan de souveraineté pour les fruits et légumes ». Les représentants des Outre-mer, des filières diversifiées ou de la filière banane, sont associés à ces travaux, avec l'appui de l'office.

Rencontre de la direction de l'office avec la présidente directrice générale du CIRAD Elisabeth Clavier de Saint Martin et Philippe Petithuguenin, directeur général délégué à la recherche et à la stratégie. Le CIRAD est totalement essentiel en termes de travaux de recherche dans les départements ultramarins. Il est un partenaire stratégique de l'ODEADOM.

Déplacement de l'ODEADOM et de la DITAOM à St Pierre et Miquelon à la rencontre des partenaires institutionnels et des agriculteurs de l'archipel. Participation au comité annuel de pilotage du programme de développement agricole durable de Saint Pierre et Miquelon.

Réunion du comité sectoriel banane de l'ODEADOM permettant d'arrêter les modalités d'application des nouveaux dispositifs 2022 d'aide à la reconversion des producteurs.

Audit de la Cour des comptes européenne sur la mesure banane.

2022
OCTOBRE
Le 15 octobre est la date de clôture de l'exercice Journée AFD CEROM « Les Outre-mer en transition. Défis et visions » au cours de la laquelle une séquence particulière a été consacrée aux défis agricoles des territoires.

Séminaire de la direction générale des Outre-mer consacré à « l'alimentation-nutrition Outre-mer » avec un point des travaux menés au cours des derniers mois et années et des résultats disponibles.

Assemblée générale d'Eurodom à Bruxelles après deux années au cours desquelles ce rendez-vous n'avait pu avoir lieu, avec des interventions remarquées de représentants de la Commission européenne et des députés européens.

Cérémonie de remise des insignes de la légion d'honneur à Mme Valérie Gourvennec et M. Joël Sorres par Mme Isabelle Chmitelin, directrice générale de Chambre d'agriculture France (et précédemment directrice de l'ODEADOM).

Audition du directeur de l'office par les députés Marc Le Fur et Estelle Youssouffa et leurs équipes dans le cadre de la mission spécifique d'information consacrée à l'autonomie alimentaire des territoires d'Outre-mer. Les députés se sont également rendus à la rencontre des acteurs de Mayotte et de La Réunion.

Rencontre du président du conseil d'administration de l'ODEADOM avec le conseiller agricole de la première ministre et du président de la République.

2022
NOVEMBRE
Réunion du conseil d'administration de l'ODEADOM les 24 et 25 novembre 2022, en présence des deux ministres de tutelle, présence sans précédent dans

l'histoire de l'office. Cette réunion a également permis l'adoption du budget 2023. Elle a également été l'occasion d'un débat approfondi sur les conséquences du changement climatique sur l'agriculture des DOM, appuyé par une intervention du professeur Pascal Saffache, de l'université de Martinique.

Séminaire Ecophyto DOM 2+ à La Réunion mis en œuvre par l'ODEADOM sous pilotage de la direction générale des Outre-mer (DGOM) et de la direction générale de l'alimentation (DGAL).

Réunion du conseil d'orientation de FranceAgriMer consacré aux stratégies des filières face au changement climatique à laquelle le président du conseil d'administration de l'ODEADOM a participé, en appelant à développer des travaux parallèles Outre-mer.

Deuxième session du e-salon de l'élevage de Guyane à Cayenne, sous l'égide de l'interprofession de l'élevage.

2022
DECEMBRE
Réunion du comité sectoriel consacré aux productions végétales diversifiées, dédiée notamment aux travaux permettant d'inclure les secteurs des Outre-mer au sein du plan de souveraineté fruits et légumes appelé par le ministre de l'agriculture.

Assises économiques de l'Outre-mer organisées par Ouest-France & Le Marin en format web, avec une table ronde consacrée aux sujets d'autonomie alimentaire, avec la participation de l'ODEADOM.

Colloque scientifique international « Chlordécone, pour agir », qui s'est déroulé en Guadeloupe, support d'une séquence plus large ouverte au public dans les deux départements des Antilles.

Elections professionnelles de la fonction publique qui se sont tenues du 1er au 8 décembre 2022 avec de nouvelles modalités de votes électroniques. La participation a été importante à l'ODEADOM, plus de 70 %, gage de l'attachement des agents de l'office à un dialogue social approfondi.

Lancement par le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire des travaux relatifs au pacte et à la loi d'orientation et d'avenir agricole. Ces travaux se dérouleront en parallèle dans des instances nationales, dans des configurations régionales et avec des consultations larges des acteurs.

Signature par l'ODEADOM, au côté des autres organismes payeurs d'aides européennes, d'un protocole d'accord avec le Parquet européen relatif à la lutte contre la fraude.



Des filières agricoles face aux défis : crises ukrainienne, climatiques, accroissement des coûts de production...

Mot des présidents des comités sectoriels ; l'année 2022 enjeu 23

► BANANE

Le mot du président du comité sectoriel, Nicolas Marraud des Grottes

En 2021, la production de la banane de Guadeloupe et de Martinique était repassée au-dessus des 200 000 t, niveau qu'elle n'avait plus atteint depuis le passage de la tempête Matthew qui avait décimé nos plantations fin 2016. En 2022, les niveaux de production se sont consolidés et même légèrement accrus pour dépasser les 204 000 t à l'export, malgré des conditions de production extrêmement difficiles. La sécheresse a sévi gravement sur nos territoires et la tempête Fiona a fait de nombreux dégâts en Guadeloupe, au champ mais aussi sur les chemins d'accès, ce qui pénalise la mise en œuvre de l'entretien des bananeraies et compromet les récoltes futures. De plus, la situation relative à la cercosporiose noire est toujours aussi préoccupante et la maladie impacte durement les exploitations.

Enfin, le contexte international frappe de plein fouet la trésorerie des agriculteurs soumis notamment à une hausse drastique du coût des intrants, du carton et du frêt. Si le prix en vert a augmenté en conséquence, également corrélé à un manque d'offre globale sur les marchés, il permet d'amoindrir le choc inflationniste, mais pas de l'absorber.

Dans ce contexte, la filière a poursuivi ses efforts pour accompagner les producteurs en difficulté face à la lutte contre la cercosporiose noire. Aussi, la Commission européenne a accepté courant 2022, de financer dans le cadre du POSEI banane une aide à la reconversion : en compensation de l'abandon de la production de banane au profit de l'implantation de productions animales ou végétales de diversification, une aide maximale de 14 610 €/hectare sur 3 à 5 ans dans la limite de 16,6 ha.

Les références individuelles de ces producteurs sont versées à 90 % à la réserve départementale, ce qui permettra de les attribuer préférentiellement à de nouveaux installés ou des producteurs en zone de faible pression de cercosporiose. Il est espéré un maintien du tissu d'exploitations actives et viables ainsi qu'une redynamisation de la production de banane, tout en participant encore plus et différemment à l'autonomie alimentaire du territoire français, de la métropole par l'augmentation des volumes de banane à l'export et localement par l'implantation de cultures maraîchères et fruitières supplémentaires, Guadeloupe et Martinique étant déjà évidemment autosuffisantes en banane.

Au-delà de cet accompagnement concret, un plan de transition 2023-2027 a été présenté à la fin de l'année au ministre chargé de l'agriculture, dans l'objectif d'une projection à court et moyen terme, permettant à la filière de subsister jusqu'à l'arrivée des variétés NBT résistantes à la cercosporiose. Cette période sera cruciale pour pérenniser la filière, soutenir de manière solidaire et autant que faire se peut les producteurs les plus en difficulté et donner des perspectives d'avenir sur des bases solides, tout en continuant à privilégier la montée en gamme et à favoriser une production de qualité.

En parallèle, le plan banane durable 2 s'est achevé et son bilan est globalement positif, particulièrement sur la réalisation des objectifs environnementaux tels que la réduction de l'utilisation de substances actives de synthèse, l'utilisation de la fertilisation organique et la couverture permanente des sols, qui confirme un engagement sans faille et de longue date des acteurs dans une démarche de production respectueuse s'appuyant sur les 3 piliers de la performance économique, sociale et environnementale. Dans ce droit fil, un plan banane durable couvrant la période 2023-2027 est en cours d'élaboration.

Nous espérons perdurer à faire rayonner les productions tropicales françaises de qualité, sûres et tracées auprès des consommateurs.



► CANNE SUCRE RHUM

Le mot du président du comité sectoriel canne à sucre, Florent Thibault

La filière canne-sucre-rhum, après une succession d'années difficiles, arrive à un point crucial de sa pérennité. La campagne 2022 a été catastrophique à La Réunion, avec une production historiquement basse, inférieure à 1 400 000 t de canne broyée. Aux Antilles, la production est également en baisse. Malgré sa grande résilience, les conditions climatiques défavorables qui s'accumulent sans discontinuer, sécheresse exacerbée et pluies trop importantes aux mauvaises périodes, commencent à avoir sérieusement raison de la physiologie et de la productivité de la canne. A ceci s'ajoute l'absence de solution herbicide, mécanique, chimique et humaine, sur le rang de canne, et dans une moindre mesure sur l'inter-rang, ce qui pèse de plus en plus lourd sur les résultats des exploitations cannières. Dans le contexte post-COVID19 et de guerre en Ukraine, l'explosion des coûts, en particulier des intrants et de l'énergie, finit de compléter un tableau déjà très morose.

Quelques chiffres sans appel :

Les crédits d'interventions européens sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides :

- En Martinique, le tonnage de canne broyée pour la production de rhum agricole a chuté de près de 8 % (160 481 t), heureusement amoindrie en terme de HAP avec une baisse de production de 2 % (88 827 HAP) ; il a également fortement baissé dans les mêmes proportions en volume (28 760 t canne broyée), faiblement compensé par une meilleure richesse pour une production de 1080 t de sucre roux.
- En Guadeloupe, le tonnage de canne broyée s'est maintenue pour la production de rhum agricole (75 059 t), mais la moindre qualité des cannes a réduit la production de HAP, en baisse de près de 2,5 % (42 308 HAP). Même situation en sucrerie où la production a perdu près de 4% de ses volumes (37 654 t).
- En Guyane, de très fortes pluies sur Saint-Laurent du Maroni ont particulièrement perturbé la production qui a également chuté, de près de 3 % pour le tonnage de canne broyée (6 937 t) et de plus de 4 % pour le volume de rhum agricole produit (3 049 HAP).

- A La Réunion, le volume de canne broyée est historiquement bas, à 1 307 000 t, ce qui impacte à la fois la production de sucre et de rhum traditionnel fabriqué à base de mélasse.

De plus, en Europe, la concurrence sur le marché des sucres spéciaux est exacerbée, augmentation des volumes importés en provenance d'Amérique latine et centrale à des prix bas, ce qui a eu pour conséquence un alignement généralisé des tarifs, soit une baisse globale des prix de 18 % sur ce secteur de niche particulièrement important en terme de débouchés pour l'industrie sucrière réunionnaise. Cette situation a conduit à solliciter en fin d'année la mise en œuvre d'une clause de sauvegarde auprès de la Commission européenne afin de protéger l'ensemble de la filière positionnée sur ces productions. Nous espérons qu'une suite favorable y soit donnée, marquant l'importance d'assurer une protection de nos productions face au rouleau compresseur des pays-tiers.

Néanmoins, les planteurs ont obtenu une aide supplémentaire de l'Etat d'un montant de 19 millions d'euros (14 millions pour La Réunion et 5 millions pour les Antilles) afin de couvrir partiellement les surcoûts précités en exploitation agricole.

Le premier versement de cette aide, dont les textes réglementaires afférents sont en cours de publication, devrait intervenir à partir de février 2023.

A La Réunion, la nouvelle convention canne, qui instaure les règles entre planteurs et industrie pour les 5 années à venir, a été adoptée en juin. Aux Antilles, elles sont en cours de finalisation. Dans ce contexte, les sucreries ont présenté respectivement leur nouveau plan d'entreprise quinquennal soumis à l'agrément des préfets.

Enfin, le sujet des herbicides sera toujours suivi avec la plus grande attention et les travaux en collaboration avec les services de l'Etat pour aboutir à des conditions d'évaluation et d'autorisation des produits phytopharmaceutiques adaptées aux contextes pédoclimatiques tropicaux seront inscrits dans les priorités de la filière. Le tas de canne doit retrouver au plus vite un niveau permettant à chaque acteur d'en vivre dignement, la survie de la filière et de ses produits de qualité que sont rhums harmonieux et sucres parfumés en dépend.



Des filières agricoles face aux défis : crises ukrainienne, climatiques, accroissement des coûts de production...

► FILIÈRES VÉGÉTALES DIVERSIFIÉES

Le mot du président du comité sectoriel Bernard SINITAMBIRIVOUTIN

L'année 2022 aura été encore compliquée pour la filière des fruits et légumes des Outre-mer, tant sur le plan climatique que sur le plan économique. La Réunion, la Martinique, et la Guadeloupe ont subi des aléas climatiques majeurs qui ont conduit à l'activation des calamités agricoles et des circonstances exceptionnelles.

Encore une fois, nos agriculteurs ont dû faire preuve de courage, de détermination et d'abnégation afin d'assurer la reprise et la continuité de leurs activités agricoles.

Par ailleurs, la crise économique mondiale liée à la guerre en Ukraine ne nous a pas épargné. Nous avons assisté au fil des mois à une envolée des prix des matières premières et de l'énergie. La résultante n'a été autre qu'une augmentation significative de nos coûts de production qui malheureusement n'ont pas pu être répercutés auprès de nos distributeurs.

L'une des priorités à venir sera d'évaluer l'impact afin que l'Etat apporte un soutien financier à la filière des fruits et légumes. Les réflexions en cours sur le renforcement de la structuration et le développement de la production dans nos territoires respectifs devront être poursuivies dans l'objectif de converger vers une meilleure autonomie alimentaire. Les spécificités liées à nos différences devront être appréhendées au mieux de manière à porter les réponses les plus adaptées.

La participation des Outre-mer aux différents groupes de travail du plan de souveraineté alimentaire national nous aura permis d'exposer nos problématiques ainsi que nos besoins afin de pouvoir relever les défis de l'agriculture de demain.

S'agissant des besoins financiers supplémentaires dans le cadre du POSEI nécessaires à la poursuite de notre développement et au rattrapage du retard de certains territoires, la réponse portée par l'Etat devra être forte et ambitieuse. Notre filière constitue l'essence de la vie, elle se doit d'être placée au centre de toutes les réflexions stratégiques sur l'agriculture des Outre-mer.

Je me réjouis des nombreux échanges que nous avons pu avoir entre professionnels des différents territoires. Nous avons tenu près d'une dizaine de réunions sur différents sujets. Je remercie également l'administration centrale et l'Odeadom à qui nous pouvons exposer librement nos problématiques et nos besoins. Ces débats de qualité doivent continuer à être menés dans la concertation la plus large tout en accordant une écoute attentive à la voix portée par les professionnels.



► ÉLEVAGE

Le mot du président du comité sectoriel Henri LEBON

C'est dans un contexte mondial toujours particulier que j'ai l'honneur de poursuivre ma présidence du comité sectoriel élevage de l'ODEADOM. Si l'année 2021 a été une année marquée par des bouleversements auxquels il a été nécessaire de s'habituer, l'année 2022 a elle été difficile pour les filières structurées en raison de la crise Russo-Ukrainienne. En effet, nos territoires n'ont pas échappé aux augmentations des prix mondiaux ayant des conséquences sur nos économies, et un impact direct sur nos marchés, l'écoulement de nos productions et la nécessaire adaptation de nos outils en conséquence. Nous avons par ailleurs continué à être soumis aux dures règles de l'éloignement et de l'insularité pour lesquelles nous avons la responsabilité de continuer à avancer malgré ces difficultés pour poursuivre le développement nécessaire de nos territoires. Je félicite tous mes collègues d'avoir su être résilients autant que possible ; la structuration nous permettant à tous de continuer collectivement nos efforts pour traverser cette période de la manière la moins pénible possible, malgré les séquelles que nous savons grandes et pour lesquelles nous devons nous préparer pour cette nouvelle année.

Je remercie mes collègues du comité d'avoir su se rendre disponibles et alertes. C'est avec humilité que je me félicite d'avoir pu poursuivre ma présidence dans ce contexte si particulier, et d'avoir pu présider physiquement nos différentes réunions. Je félicite, à ce titre, l'ODEADOM pour la tenue de ces réunions régulières qui sont d'une importance notable pour maintenir les échanges nécessaires quant à nos problématiques ultra-marines. Enfin, je remercie sincèrement les instances institutionnelles de Paris et de Bruxelles pour leurs accompagnements qui portent leurs poids dans nos projets de structuration. Grâce au fonctionnement spécifique et aux crédits POSEI, la structuration de nos filières reste assurée, et nos moyens toujours réels pour répondre à nos ambitions.

Je poursuivrai cette année avec cette même volonté de concertation et de co-construction avec mes collègues, malgré des attentes qui peuvent être différentes selon nos territoires, car nous avons la volonté commune de défendre nos spécificités et nos projets dans une optique de développement économique et social de nos territoires. Nous devons collectivement faire face à de grands défis. Nous saurons rester unis, soudés pour mener nos différents projets sociétaux et convaincre l'ensemble de nos partenaires que nos orientations sont ambitieuses, solides et créatrices de valeur dans nos territoires ultra-marins de production, de transformation et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.



10/11



GUADELOUPE

La production agricole en Guadeloupe a continué à progresser pour les filières de diversification : fruits, légumes et élevage. Les abattages ont augmenté de 6 % (2590 tonnes), dont 10 % d'augmentation pour la viande porcine. Ces filières se sont mobilisées pour définir une trajectoire d'augmentation de la production afin de contribuer à l'autosuffisance alimentaire du territoire. L'interprofession de l'élevage a donné une priorité au développement de la filière volaille de chair. L'association interprofessionnelle sur les fruits et légumes mène un projet de centre logistique pour optimiser la collecte des produits et leur écoulement vers les points de vente ; elle travaille également sur une meilleure traçabilité de la production pour sécuriser les consommateurs sur le risque lié à la chlordécone.

Le plan de résilience a permis de soutenir 87 élevages pour un montant total de 807 000 €. Cette aide a compensé une partie des augmentations conjoncturelles des prix (+60 %) de l'aliment du bétail.

La filière canne à sucre a connu une nouvelle baisse de production, le total de la canne broyée en 2022 s'élevant à 416 549 tonnes pour le sucre (en baisse de 8 %). Les volumes de cannes livrées en distillerie se maintiennent à 75 000 tonnes. Cette situation est liée principalement aux conditions de sécheresse de fin 2021 et début 2022. Dans ce contexte un dispositif de calamités agricoles a été ouvert à l'issue de la campagne de récolte et est en cours d'instruction. Le travail de définition d'une nouvelle convention canne pour les six prochaines récoltes a débuté fin 2022, la signature est envisagée en février 2023 avant le lancement de la nouvelle campagne. L'État apportera une aide complémentaire annuelle de 4,6 M€ pour les planteurs livrant en sucrerie, permettant de couvrir une partie des surcoûts de production constatés sur cette filière.

Les volumes de production de banane seront en baisse à 53 000 tonnes du fait principalement des conséquences de la tempête tropicale Fiona, survenue le 16 septembre et qui a fortement endommagé les infrastructures et de nombreuses plantations. L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la reconversion en agriculture, pour les planteurs de banane qui auraient des difficultés à maintenir leur production avec le développement de la cercosporiose.



Les pertes de récolte suite à la tempête Fiona sont évaluées à 5,7 M€, toutes filières confondues. Les pertes de fonds (principalement infrastructures) sont évaluées à 7,7 M€. L'État, les Collectivités et les professionnels se sont mobilisés en urgence pour enclencher la procédure de calamité et procéder aux travaux d'urgence sur certains réseaux. Les demandes d'indemnisation ont pu être ouvertes dès le début de janvier 2023. En 2022, 600 K€ d'indemnisations auront été versées aux producteurs de fruits et légumes sinistrés par les sécheresses de l'année 2021.

La conversion en agriculture biologique poursuit son développement en Guadeloupe. Entre 2020 et 2022, on assiste à un doublement des surfaces par rapport à la période 2017-2019. Cette dynamique est particulièrement notable en canne (208 ha en conversion) et en banane (100 ha en conversion). Au total, ce sont plus de 700 ha qui sont en conversion ou certifiées en agriculture biologique. Un projet sur la filière biologique cacao a été lauréat de l'appel à projet structuration de filière de l'Agence bio. L'animation autour des projets alimentaires territoriaux demeure forte pour mieux valoriser les productions agricoles locales. Un réseau des PAT de Guadeloupe s'est constitué en 2022, avec une première journée d'échange qui a permis de mieux comprendre les objectifs des collectivités et les attentes des professionnels. Un nouveau PAT a été agréé sur Marie-Galante en 2022, il contribuera à la redynamisation de l'agriculture de l'île.

Une action particulière de l'État a été menée en 2022 sur le territoire de Marie Galante, dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), autour des filières agricoles. L'objectif est de relancer l'activité agricole à travers les filières canne à sucre, élevage et production de légumes, économiquement et socialement très importantes sur ce territoire. Un plan d'action autour de la modernisation de l'usine sucrière et de la remise en place d'un abattoir a été élaboré avec tous les acteurs. Il sera mis en œuvre en 2023.

Enfin l'année 2022 aura été marquée par l'organisation d'un colloque en Guadeloupe présentant les avancés du plan IV sur la chlordécone. A cette occasion, les travaux de recherche en cours sur le suivi au champ de la contamination des bovins ont été mis en avant, tout comme les nouvelles cartographies interactives des zones contaminées accessibles par internet.



MARTINIQUE

Aléas conjoncturels ayant affecté l'ensemble des filières

Les productions agricoles ont été affectées ces deux dernières années par les conséquences de la tempête Elsa de Juillet 2021 qui a provoqué localement des dégâts estimés entre 15000 et 20000 tonnes de banane, d'un absentéisme élevé du personnel agricole du fait de la crise sanitaire, du contexte social de fin 2021 (blocage du port qui a empêché des expéditions de banane vers la métropole), de la sécheresse du premier semestre 2022, des pluies diluviennes de début novembre 2022 constatées sur 6 communes du littoral Atlantique. Les filières ont été également confrontées à des surcoûts importants découlant du conflit en Ukraine et de la crise économique mondiale. Pour les filières animales, ces surcoûts ont été en partie pris en charge par le dispositif de l'Etat d'aide à l'alimentation animale. Pour les filières végétales, le dispositif de prise en charge des cotisations sociales en Outre-Mer clôturé fin octobre par la CGSS a été peu mobilisé.

— Filière banane —

A ces aléas conjoncturels se sont ajoutées en 2022 une pression accrue de la cercosporiose noire induisant des baisses de rendement. Dans ce contexte, le groupement Banamart a mis en place un plan d'urgence pour accompagner près de 30% de planteurs estimés en difficulté dont une quinzaine ont sollicité le dispositif national d'aide à la relance des exploitations agricoles (AREA). La production 2022 est en baisse (151 000 T dont 3000 T écoulées localement), demeurant depuis 5 ans en deçà des moyennes annuelles de production habituelles qui s'élevaient à 200 000 T.

— Filière canne sucre rhum —

Aux aléas conjoncturels s'ajoutent la problématique de la maîtrise insuffisante de l'enherbement induisant des baisses de rendements en raison de l'absence d'itinéraires techniques opérationnels et économiquement soutenables ne recourant pas aux herbicides désormais prohibés (53t/ha en 2021 à 48,18 t/ha en 2022). Ainsi, la production de canne, 189 241 tonnes en 2022 a baissé de 10% par rapport à la précédente campagne.

Les 7 distilleries produisant du rhum AOC ont broyé 160 481 tonnes de canne et produit 88 827 HAP. La sucrerie a broyé 28 760 tonnes de canne et produit 1080 tonnes de sucre

— Filières de diversification végétale —

Les conditions climatiques, sécheresse du premier semestre et les pluies récurrentes d'août à novembre ont affecté tout particulièrement les productions vivrières et maraîchères. La SICa château Gaillard qui assurait une part prépondérante de l'approvisionnement de la distribution en GMS en tomate locale a cessé son activité. La structuration de ces filières a continué à être animée par l'AMAFEL. En 2022, six organisations de producteurs reconnues regroupant 206 adhérents et trois transformateurs ont sollicité les aides du POSEI. La demande d'agrément déposée en 2022 par VALCACO, association fédérant les producteurs de cacao de Martinique, comme l'unique structure collective « POSEI » en filière cacao devrait aboutir début 2023 au terme d'ultimes ajustements statutaires et réglementaires. Les actions pour la relance de la filière café se sont poursuivies, portées le Parc Naturel Régional qui a initié la création de cette association de producteurs.

— Filières de diversification animale —

Les surcoûts de la guerre en Ukraine ont été en partie pris en charge par le dispositif de l'Etat d'aide à l'alimentation animale. Un montant total d'aide de 812 467 € a été versée au profit de 96 éleveurs essentiellement en productions hors sol.

La structuration des filières animales s'organise autour de sept organisations de producteurs rassemblant 227 adhérents, un organisme de sélection agréé, trois transformateurs. Malgré les difficultés de l'interprofession AMIV, l'animation des actions s'appuyant sur les obligations de la loi EGALIM a été conduite pour faire évoluer les modalités de contractualisation commerciale entre les groupements et la distribution notamment en filière bovine pour laquelle un accord interprofessionnel a été signé. L'élaboration des cahiers de charges de productions pour la labellisation RUP a été également réalisée.

— Promotion des produits issus de l'agriculture martiniquaise —

Une démarche collective « Coeur de Martinique », logo orange, a été initiée en 2022 par l'ensemble des filières de production en Martinique. Dans le cadre de l'appel à projet lancé par la DAAF fin 2021 concernant la promotion des produits agricoles, la chambre d'agriculture et l'ensemble des structures fédérant les filières ont porté l'idée d'une différenciation du logo Coeur de Martinique pour le secteur agricole, par la définition de la marque « Coeur de Martinique Produit Peyi », logo vert, qui valorise, l'origine locale des produits agricoles et agro transformés de la Martinique et leurs qualités. Cette marque a été lancée fin 2022 à l'occasion d'une cérémonie organisée à la chambre d'agriculture. Cette démarche partenariale est soutenue financièrement par l'ODEADOM.

— Transformation agricole —

Conformément aux conclusions des travaux réalisés en 2021 dans le cadre du comité de transformation agricole instauré en Martinique, l'élaboration du plan régional de l'agriculture durable pour la Martinique (PRAD), institué par l'article 51 de la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010, a été initiée en 2022 pour aboutir à une vision stratégique partagée de l'agriculture durable conduite par l'ensemble des acteurs concernés sur la prochaine décennie, conciliant efficacité économique et performance écologique et tenant compte des spécificités du territoire. L'aboutissement des concertations engagées devraient se conclure par l'approbation du PRAD au premier semestre 2023.



12/13



GUYANE

L'agriculture guyanaise est confrontée en 2022 à une hausse des précipitations avec épisodes marqués comme en 2021. De février et mars, les précipitations ont atteint des niveaux records sur 17 communes de la Guyane, détruisant une partie importante de la production agricole végétale ainsi que de nombreuses prairies, et paralysant momentanément les voies de circulations et les flux d'échanges en Guyane. A cela s'est ajoutée une inflation générale des prix touchant en particulier le prix de l'aliment animal avec des impacts sur les coûts en production et les performances de production animale. La DEAAF de Guyane en partenariat avec les professionnels a été mobilisée sur l'année 2022 sur les dispositifs calamités agricoles et le plan résilience Ukraine pour répondre à ces crises. Elle a aussi accompagné avec la MSA à la mise en place du dispositif du mal-être en agriculture au second semestre 2022 dans un contexte où ces deux crises ont accentué fortement les difficultés que rencontrent quotidiennement les agriculteurs guyanais.

Plus généralement, les conclusions du recensement agricole parues en début d'année 2022 font apparaître une progression de l'agriculture en Guyane :

- en nombre d'exploitations et de SAU (152 nouvelles exploitations agricoles et 11 267 ha de SAU supplémentaires en 10 ans) ;
- dans le secteur de l'élevage et de la production fruitière (développement de la culture des agrumes et de l'élevage bovin extensif) dû en particulier au développement de la RHD, aux attributions de terre, à l'augmentation d'exploitants déclarants à la PAC (sortant du halo de l'Agriculture) et les mesures incitatives de défiscalisation ;
- dans la structuration de la filière végétale (augmentation de la part de la production structurée dans la consommation (2,4 % contre 1 % avant COVID).



La situation actuelle se caractérise par une baisse réelle de la production végétale et un tassement de la production de volailles et d'œufs. Ceci est dû aux conditions climatiques (deux ans de forte pluviométrie), une floraison manquée suite à l'absence du petit été de mars 2022, une diminution des surfaces cultivées par les exploitants, liée à une législation phytosanitaire non adaptée, une forte augmentation des prix des intrants, de l'alimentation animale et de l'essence.

On détecte un certain dynamisme au niveau de la production agricole : l'augmentation des projets collectifs, l'émergence de nouveaux groupements de producteurs et nouveaux bénéficiaires POSEI et un fort engouement vers l'agro-transformation. Le travail engagé en 2021 par l'ODEADOM et la DEAAF sur les outils d'agro-transformation et les industries agroalimentaires se poursuit dans la continuité des plans de filières.

Enfin, l'année 2022 est marquée par la prolongation du dispositif d'encadrement technique et le basculement d'une part importante des financements ODEADOM vers les crédits FEADER à partir de janvier 2023. Ce travail sur l'année 2022 s'est fait en collaboration avec la collectivité territoriale et la Chambre d'Agriculture. L'État maintient son appui pour la poursuite du GERHOPA dans une logique de transition vers un financement entièrement sur fonds européens.



LA RÉUNION

Après plusieurs semaines d'intenses négociations tenues sous l'égide du préfet, la nouvelle convention canne a été signée pour la période 2022-27.

La **canne** joue un rôle prépondérant dans l'agriculture réunionnaise et elle est cultivée sur la moitié de la Surface Agricole Utile de l'île (20 000 ha). L'année 2022 aura été marquée par la plus faible campagne enregistrée, avec seulement 1,3 million de tonnes de cannes broyées, la richesse en sucre (13,56) et le taux de fibres (16,51), sont cependant en progression.

À La Réunion, la convention canne est renégociée tous les six ans et permet de garantir aux planteurs un débouché pour leur production, en fixant les conditions d'achat de la canne et de ses coproduits, et les subventions nationales et communautaires à la filière.

La révision de la convention en 2022 s'est inscrite dans un contexte particulièrement dégradé pour les planteurs, qui subissent la hausse exceptionnelle du prix des intrants agricoles. L'industrie sucrière rencontre également des difficultés liées à la baisse de cours provoquée par la fin des quotas sucriers.

Plusieurs études économiques ont été réalisées par la DAAF et ont permis de mettre en place un nouveau soutien de l'Etat aux planteurs de 19 M € pour l'ensemble des DOM (14 M € pour La Réunion) tout en recherchant de nouvelles sources de valeur ajoutée (sucres spéciaux, bagasse-énergie, rhum).

Le 13 juillet 2022, la convention a pu être signée par l'interprofession CPCS, l'industriel Tereos, les 4 syndicats agricoles, la chambre d'agriculture, le préfet, auxquels se sont joints pour la première fois le ministre délégué chargé des Outre-mer, mais aussi les présidents des 2 collectivités ainsi que le directeur d'Albioma. Les avancées pour les planteurs sont considérables par rapport à la convention précédente avec une augmentation du revenu du planteur, attendue de +10 % à +15 %/an. Par comparaison, la précédente convention en 2017, avaient permis des augmentations de l'ordre de +3 % de revenu /an.

• De nombreux défis à relever pour les filières d'élevage et des fruits et légumes

Les **filières animales** voient leur production se stabiliser en 2022 après une période « post-COVID » extrêmement favorable pour les acteurs locaux. Il convient toutefois de rester vigilant face au niveau des volumes d'importations qui repartent à la hausse en 2022.

En outre 2022 aura confirmé la très forte augmentation des coûts de production liée au contexte international défavorable. Le secteur de l'alimentation animale aura été particulièrement impacté, nécessitant la mise en œuvre de 2 dispositifs de régulation :

- Le protocole de modulation, initié en septembre 2021 au niveau des interprofessions animales,
- Les aides d'Etat du plan de résilience aux éleveurs, à hauteur d'environ 6,3 M€.



Dans ce contexte, les filières se montrent particulièrement résilientes et poursuivent leur plan de développement.

Concernant le secteur des Fruits et Légumes, les 2 cyclones de début d'année (BATSIRAI et EMNATI) ont notablement impacté les volumes de production (- 35% sur le 1er trimestre) et fragilisé les outils de production. La clause de circonstances exceptionnelles sera ainsi déclenchée pour aider les producteurs réunionnais sur les pertes de production grâce aux appuis offerts par les aides POSEI. Pour autant, les différentes mesures d'accompagnement ont permis de rapidement relancer la production pour répondre à la demande en retrouvant un niveau de prix « acceptable » pour les consommateurs.

L'horticulture poursuit ses efforts de structuration avec la mise en place d'un plan stratégique de développement de la filière, coordonné conjointement par la Chambre d'Agriculture et l'Union Horticole des Producteurs Réunionnais.

L'Agriculture biologique continue sa forte progression, en particulier dans le secteur végétal, où l'on observe une augmentation des surfaces (+9,5 %) et surtout du nombre de producteurs (+24 %).

Pour toutes les filières, le POSEI a joué un rôle indispensable qui a permis de maintenir un revenu agricole stable malgré les fortes hausses des prix des intrants agricoles. Par ailleurs, les prix des denrées agricoles pour le consommateur réunionnais ont moins augmenté qu'en métropole (7 % selon l'INSEE, contre 12 %).



MAYOTTE

L'année 2022 a été importante pour la mise en œuvre des fonds européens à Mayotte : concernant le premier pilier de la PAC décliné dans le POSEI avec les aides à la production végétale, le nombre de déclarants PAC a pour la première fois depuis 2014 dépassé 2 000 dossiers pour les aides directes et en ajoutant les demandes d'aides à la structuration des filières (animal et végétal) le besoin global a dépassé les 6 M € ; sur le deuxième pilier de la PAC (FEADER), et grâce à une mobilisation exceptionnelle des équipes de la DAAF et de ses partenaires, le « dégagement d'office » a été une nouvelle fois évité. 2022 est aussi une année de transition dans le développement des filières agricoles.

Elle a permis d'une part de faire un bilan de tout le travail accompli depuis la mise en place des outils financiers européens à Mayotte, durant plusieurs temps forts :

- Début mai avec la visite d'une délégation institutionnelle autour du président de l'ODEADOM, M Joël SORRES, composée de la direction de l'ODEADOM, de la DITAOM, de la DGPE et de la DGOM. Les progrès concrets dans le secteur de la volaille de chair (abattoir AVM), des œufs (AVIMA-OVOMA), des fruits et légumes (UCOOPAM), du lait (UZURI WA DZIA) et de la vanille (ASSM, médaille d'argent au CGA 2022) ont pu être constatés et ont montré la vitesse à laquelle les filières se structurent à Mayotte.
- Fin juin avec l'organisation du comité régional spécifique FEADER, en présence du MASA et de la Commission européenne, qui a salué l'engagement du territoire et apprécié les projets réalisés à travers les visites organisées.
- En novembre, avec l'inauguration du pôle agricole de Mro Mouhou dans la commune de Bandréle et la présentation des agriculteurs en cours de certification en agriculture biologique.

D'autre part, 2022 a été l'occasion de se projeter dans l'avenir et en particulier d'organiser la transition entre le PDR 2014-2022 et le PSN 2023-2027.



En effet, Mayotte est, avec Saint Martin, le seul territoire où l'Etat conserve l'autorité de gestion du FEADER. Un chantier considérable a été lancé, compte tenu des moyens humains mobilisables, pour mettre en place les interventions et les dispositifs qui permettront l'émergence de nouveaux projets à partir de 2023. Les acteurs locaux ont été étroitement associés dans la définition des nouveaux dispositifs avec une triple logique : adaptation, simplification, accompagnement. Avec le PSN, le territoire continuera à bénéficier des crédits de l'ODEADOM pour lever la contrepartie du FEADER.

Par ailleurs, dans le cadre de la définition du plan d'autonomie alimentaire voulue par le Gouvernement, plusieurs nouveaux projets structurants ont été identifiés pour : aménager et mettre à disposition d'agriculteurs des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, sécuriser l'approvisionnement de Mayotte en aliments pour animaux d'élevage (dans un contexte de flambée des prix des aliments et de routes maritimes incertaines) et développer la production maraîchère.

Ensuite, 2022 a vu les collectivités se saisir des enjeux agricoles et alimentaires, avec la mise en place de deux projets alimentaires territoriaux, à la CADEMA et à la 3CO, qui permettront de fédérer les acteurs, structurer les marchés de producteurs (couverts ou forains) et améliorer ainsi la traçabilité des produits et l'information des consommateurs.

Enfin, pour la première fois à Mayotte, les principaux acteurs économiques des filières agricoles se sont unis pour mettre en place une structure à caractère interprofessionnelle, AIM, qui sera non seulement force de dialogue entre les différents maillons des filières mais aussi de propositions pour améliorer leur fonctionnement et interlocuteur privilégié de l'administration pour les évolutions du POSEI et la défense des intérêts du territoire dans ce domaine. Un programme d'animation sera mis en œuvre en 2023.



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

En dépit d'un climat hivernal rigoureux et de conditions agro-pédologiques peu favorables, la pratique de l'agriculture a toujours accompagné, aux côtés de la pêche, l'installation et le maintien des premiers habitants sur le seul archipel français d'Amérique du Nord. Aujourd'hui, une dizaine d'exploitations perpétuent la mise en valeur agricole du territoire, notamment sur Miquelon-Langlade, la plus grande des îles, et offrent une gamme diversifiée de produits locaux de qualité (œufs, légumes, fromages de chèvre, agneaux, foie gras et magrets de canard, volailles, petits fruits rouges, plants) très appréciés de la population locale, qui reste cependant très dépendante des importations françaises et canadiennes pour assurer son alimentation quotidienne.

L'État et la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon soutiennent conjointement l'activité au travers d'un plan de développement de l'agriculture durable (2018-2023), qui comprend 18 fiches actions, et d'un dispositif spécifique d'aides financières à la production (aide aux intrants ou aide à l'abattage par exemple) et à l'investissement (bâtiments, matériels). En l'absence de soutiens européens directs au titre de la PAC (le territoire ayant le statut de PTOM vis-à-vis de l'UE), le ministère de l'agriculture dédie une enveloppe annuelle de 450 000 €, qui transite pour instruction et paiement par l'office, au bénéfice des exploitations de l'archipel. Un accompagnement technique et administratif porté par la chambre d'agriculture intègre aussi ce dispositif.

Malgré les difficultés liées au contexte géographique, aux coûts des intrants, à l'éroitesse du marché local, de nouveaux projets d'installation voient le jour et la remise en culture de parcelles ou la valorisation de prairies (fauche et pâturages) donnent de bons résultats, grâce aux efforts notamment de la cellule agricole de la collectivité territoriale. D'autres actions collectives seront nécessaires au travers du prochain plan pluriannuel pour pérenniser l'activité sur le long terme : transmission des exploitations, articulation avec des projets agro-alimentaires, accompagnement bancaire, aspects normatifs (sanitaires notamment), formation professionnelle seront autant de défis à relever ! Pour cela, des outils existent et leur déclinaison sur le territoire sera primordiale : aide à l'installation (type DJA), coopération régionale avec le Canada ou bien encore structuration des filières au sein d'un PAT. A ce titre, la reprise de l'abattoir municipal de Miquelon, après réalisation de travaux de modernisation soutenus par le plan de relance, par une association impliquant producteurs et distributeurs mérite d'être particulièrement soulignée, comme symbole d'une volonté partagée des représentants de l'Etat, des élus, des professionnels et des consommateurs de défendre coûte que coûte une production agricole locale.



SAINT-MARTIN

L'élevage demeure la production principale sur le territoire avec une majorité d'élevages ovins et caprins. Dans le cadre du plan de résilience, l'État a soutenu 3 élevages pour faire face à l'augmentation des coûts de production, et la collectivité a également accordé une aide de soutien aux petits éleveurs. L'abattoir de St Martin a obtenu un nouvel agrément et il a pu reprendre les activités d'abattage en novembre 2022.

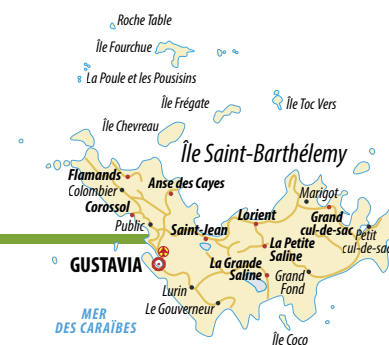
Les services de l'État ont renforcé leur coopération avec la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint Martin, qui a recruté un nouvel agent et s'investit dans sa mission de développement agricole.

L'autorité de gestion du nouveau plan stratégique national (PSN) sera assurée par l'État. Une enveloppe de 3 M € est allouée à Saint Martin pour 2023-2027. Elle permettra de soutenir les investissements chez les producteurs et dans les entreprises. Elle permettra d'accompagner également les missions de conseils et de formation du monde agricole. Le cadre spécifique d'intervention sera arrêté en 2023, en concertation entre la collectivité, la CCISM et l'État.

SAINT-BARTHÉLEMY

Les producteurs de Saint Barthélemy ont créé en 2022 une association des producteurs agricoles dont l'objectif est de soutenir le développement d'une production locale de qualité pour une consommation locale.

La structuration d'une filière caprine se poursuit par la Collectivité, en collaboration avec l'Agence territoriale de l'environnement (ATE) et les services de l'État.



Les travaux de l'observatoire de l'économie agricole dans les DOM, en expertise et en éclairage pour les partenaires de l'office

L'observatoire a pour objectifs de recueillir et de partager les données relatives aux appuis publics au secteur agricole ultramarin. Du fait de cette mission, qui l'implique à tisser des liens tant avec les professionnels que les services statistiques locaux et nationaux, l'observatoire a su développer son champ de compétence en proposant une analyse continue de données économiques, financières et structurelles relatives au secteur agricole ultramarin.

Cette lecture inter-territoire, essentiel à la compréhension des dynamismes agricoles domiens, complémentaire de celle menée au niveau local, notamment par les services d'information statistique de l'Etat en DAAF, sera renforcée en 2023. En effet, l'observatoire a été habilité, cette fin d'année 2022, à travailler à partir des données du recensement agricole 2020, afin d'enrichir les connaissances manquantes sur la situation actuelle des exploitations des DOM.

Etudes par territoire financées par les crédits d'orientations territorialisés et pilotées par la DAAF :

Au-delà d'un éclairage économique, l'ODEADOM souhaite, à travers l'observatoire, faire face à un besoin de renforcer la connaissance de l'agriculture ultramarine, et conduit chaque année une étude interDOM, en fonction des attentes des professionnelles, et d'études locales, sous l'égide des DAAF.

ETUDES TRANSVERSALES

- L'étude sur les produits de dégagement qui a permis, dans un premier temps, de caractériser les flux de viandes exportés dans les DOM, tant sur les volumes que sur les origines ; et dans un second temps, de construire un outil de veille et d'alerte pérenne de suivi de ces produits (viande congelée essentiellement). Le déploiement d'un tel outil, qui se base sur la différence entre les prix domiens et métropolitains, doit permettre aux professionnels du secteur d'ajuster leurs stratégies locales afin de limiter que ces produits, arrivant à bas prix dans les DOM, concurrencent les productions locales.
- L'étude consacrée à l'analyse du tissu d'industries agroalimentaires des Départements et Régions d'Outre-Mer, qui a permis de réunir l'ensemble des acteurs du secteur afin de comprendre les freins au développement rencontrés et les leviers à mobiliser pour lever ces derniers. La forte implication des acteurs a permis d'identifier les facteurs limitants le développement de ces industries dont notamment la notion d'approvisionnement en matière première.
- L'étude InterDOM consacrée à la question de la structuration des filières végétales et animales est engagée. L'augmentation de la production et son organisation ainsi que l'adéquation aux marchés sont des enjeux forts reliés à la structuration des agriculteurs et filières agroalimentaires locales. La diversité de maturité de cette structuration entre les territoires est telle qu'aujourd'hui il est essentiel d'établir un diagnostic et des recommandations propres à chaque cas afin de consolider cette dynamique.

L'observatoire a également mis à jour les notes suivantes, publiées sur son site internet : Soutiens à l'agriculture ultramarine / Couverture des besoins alimentaires / Richesses et revenus agricoles / Soutiens à l'agriculture biologique

LA RÉUNION

Etude sur la mise en œuvre du « 0 résidus de pesticides » sur la filière fruits et légumes

GUYANE

Réalisation d'une étude d'opportunité de projets d'agro-transformation de fruits et légumes en Guyane et étude de faisabilité pour deux outils d'agro-transformation (finalisée)

GUADELOUPE

Panorama de la restauration collective publique en Guadeloupe : opportunités pour augmenter l'approvisionnement local

MAYOTTE

Etude - préfiguration d'une interprofession (finalisée)



MARTINIQUE

Etude sur les coûts de production de la canne (finalisée)
Restauration collective : Etude sur le développement de l'approvisionnement local (en cours)

Etude trajectoire des filières vers une autonomie alimentaire (finalisée)

Etude élaboration du PRAD (en cours)

Cartographie des potentialités agricoles (en cours)

Etat des lieux de l'appui technique des agriculteurs les filières diversification

L'observatoire a également mis à jour les notes suivantes, publiées sur son site internet : Soutiens à l'agriculture ultramarine / Couverture des besoins alimentaires /

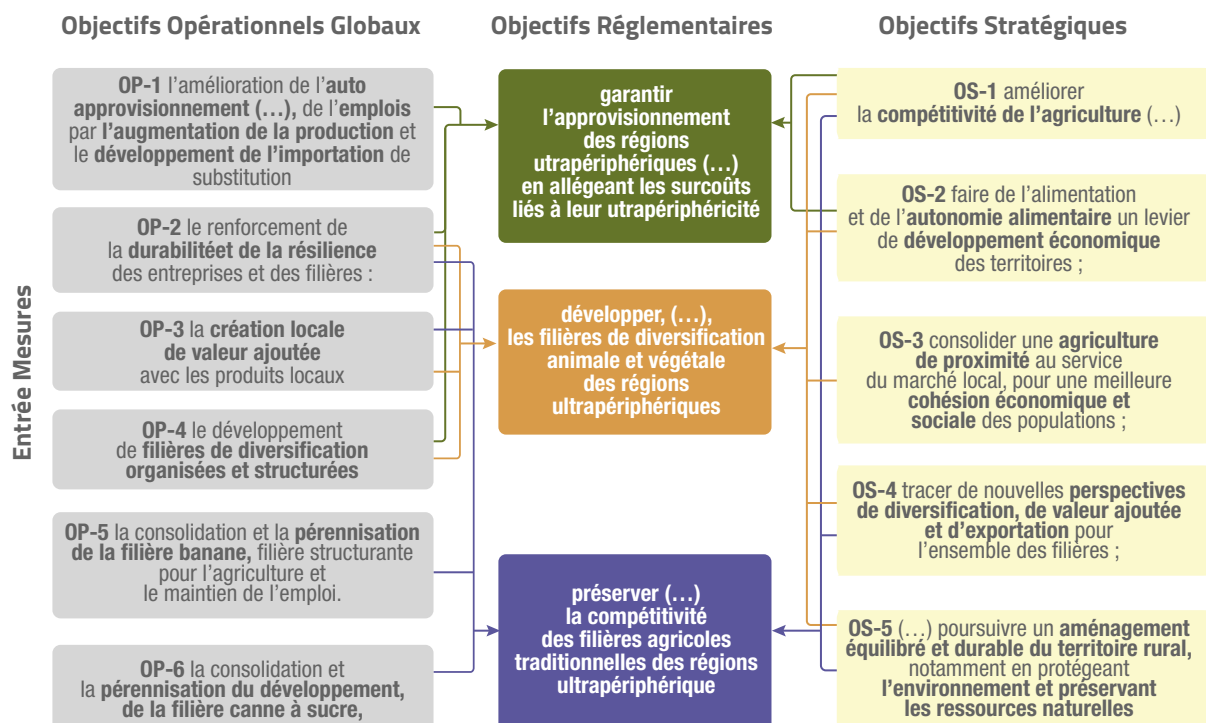
Richesses et revenus agricoles / Soutiens à l'agriculture biologique

Enfin, sa position transversale et son ancrage auprès des acteurs de l'agriculture domienne lui a permis de piloter le travail de réécriture du POSEI France à la suite d'une demande de la Commission européenne.

Une première phase de chantier s'est déroulée entre février et juillet 2022 à travers une approche participative de l'ensemble des membres des comités sectoriels. Plus précisément, l'un des chantiers de cette commande a été de redéfinir et de mettre à jour l'architecture du POSEI sur base du programme existant (POSEI 2021) de façon claire et cohérente, en précisant la hiérarchie des objectifs et les liens de causalité. Une mise en cohérence externe a été demandée, en particulier, pour les nouveaux objectifs de la PAC 2023. Ces premiers travaux ont par exemple permis d'aboutir, pour le tome introductif, à l'insertion de nouveaux objectifs et à une hiérarchisation entre les différentes strates (voir Fig.1)

18/19

Figure 1 : Architecture du tome 1 du Programme POSEI 2023



Le travail engagé doit se poursuivre sur l'année 2023 pour réactualiser le tome Mayotte et RSA, tout en travaillant sur le développement d'indicateurs pertinents en fonction des nouveaux objectifs associés.

5

L'ODEADOM, un établissement qui accompagne les mutations du secteur agricole

En tant qu'organisme payeur des aides européennes en faveur de l'agriculture ultramarine, l'ODEADOM assure le paiement de la quasi-totalité du POSEI France, crédits européens et compléments nationaux (dits « crédits CIOM »).

Ces crédits couvrent d'une part, l'aide pour le Régime spécifique d'approvisionnement et d'autre part, les mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) des départements d'outre-mer en compensation de leurs handicaps, à savoir principalement :

- filière banane
- filière canne sucre rhum
- productions végétales diversifiées
- structuration de l'élevage
- aide à l'importation d'animaux vivants
- dispositif spécifique Mayotte
- actions transversales

Le contrôle des bénéficiaires du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)

Malgré la succession de crises conjoncturelles, l'année FEAGA 2022 aura été une année d'activité importante en termes de paiements des aides réalisés par l'ODEADOM. C'est au total 327 M € qui ont été versés au titre du POSEI de la campagne 2021. Ce niveau de paiement jamais atteint est le résultat de l'augmentation de la consommation de l'enveloppe CIOM dans la mesure où allocation des fonds européens reste stable.



Cette année 275 M € provienne du FEAGA et 52 M € du CIOM, soit une croissance de 34 % en 4 ans. Cette tendance à la hausse impacte le volume de paiements traité par les agents de l'ODEADOM. En effet, l'essentiel des crédits CIOM sont versés par cet organisme payeur. Sur l'exercice FEAGA2022 311 M € ont été payés par l'ODEADOM, soit une augmentation de 4 % depuis 2018, tandis que l'ASP a versé 16 M €.

Cette dynamique est la résultante de l'augmentation constante des volumes de production issue des filières de diversification et du nombre d'adhérents dans les structures collectives. Cette tendance n'est pas nouvelle, mais est observable depuis 2017. Force est de constater que la politique agricole menée dans les DOM démontre d'une certaine efficacité dans l'atteinte de ses objectifs et ceci à taux d'aides constants. Les principaux dispositifs des filières concernées traduisent cette tendance :

Intitulés des mesures	Montant payé (FEAGA) (€)	Complément national payé (€)	Montant total payé (€)
Actions transversales	2 126 613 €		2 126 613 €
- assistance technique	693 243 €		693 243 €
- réseaux de références	486 169 €		486 169 €
- structuration des filières agricoles mahoraises	0 €		0 €
- animation et gestion des filières (hors Mayotte)	947 201 €		947 201 €
Actions en faveur de la filière banane	126 975 046 €		126 975 046 €
Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74 709 690 €		74 709 690 €
Actions en faveur des productions végétales de diversification (dont riz Guyane et Div. veg .Mayotte)	14 339 912 €	19 501 166 €	33 841 077 €
Actions en faveur des productions animales(*)	29 830 097 €	32 562 272 €	62 392 369 €
- primes animales	10 706 163 €	2 753 687 €	13 459 849 €
- structuration de l'élevage	18 123 934 €	29 368 718 €	47 492 652 €
- importation d'animaux vivants(*)	1 000 000 €	439 868 €	1 439 868 €
Sous-total MFPA	247 981 357 €	52 063 438 €	300 044 795 €
RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement(*)	26 787 790 €		26 787 790 €
Total POSEI France	274 769 148 €	52 063 438 €	326 832 586 €

Tableau 1 : Synthèse des aides POSEI en 2021 par mesure, tous DOM (exercice FEAGA 2022)

Les volumes commercialisés, en tonne, payés au titre de l'aide à la mise en marché, soit 58 % du volume financier de la mesure en faveur de la diversification végétale, grimpent de 7,3 %. Même constat pour l'élevage, où les volumes abattus ont une évolution tendancielle de 4 %, notamment tirés par la filière réunionnaise qui a su se positionner sur son marché. Les paiements d'aide à l'accompagnement des filières végétales, mesure directement reliée à l'activité et au dynamisme des structures collectives, augmente de 17,4 % en une année et de 4,6 % par an sur un tendanciel sur 5 ans.

Malgré une augmentation des volumes abattus, les paiements engagés pour la filière animale se maintiennent à 62 392 329 €, résultant d'une baisse annuelle de 5,9 % des montants versés dans le cadre des primes animales. Pour ce qui est de la filière végétale, une évolution annuelle est constatée de 8,9 %, soit 33 841 077 € payé au titre du FEAGA2022.

Ces augmentations de production, spécifiquement pour l'élevage, ont tendance à faire reculer le taux de couverture global du RSA sur les besoins d'approvisionnement, pour lequel, 80 % des tonnages aidés sont à destination de l'alimentation animale. La hausse des importations et l'allocation financière du RSA, qui est constante au fil des années, entraînent une baisse du taux de couverture entre 2012 et 2021, passant d'un taux à 44 % à 37 %. Sur ce dernier exercice, 26 899 151 € ont été versés au titre du RSA pour 348 364 tonnes aidées.

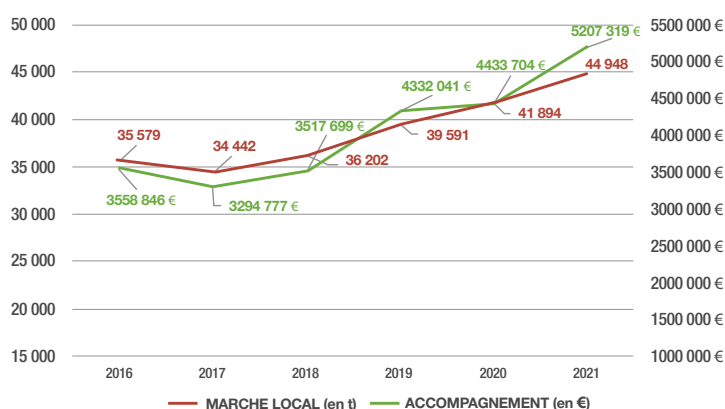
Les filières exportatrices, correspondant à 62 % de l'enveloppe totale versée, se maintiennent face à un marché mondial tendu.

La filière banane maintient un taux de réalisation à 98% avec une enveloppe constante de 129 100 000 € malgré une baisse tendancielle du nombre d'exploitations bénéficiaires (504 ; -2,5 %) et un recul des tonnages commercialisés présentés à l'aide (203 125 t ; -5,1 %).

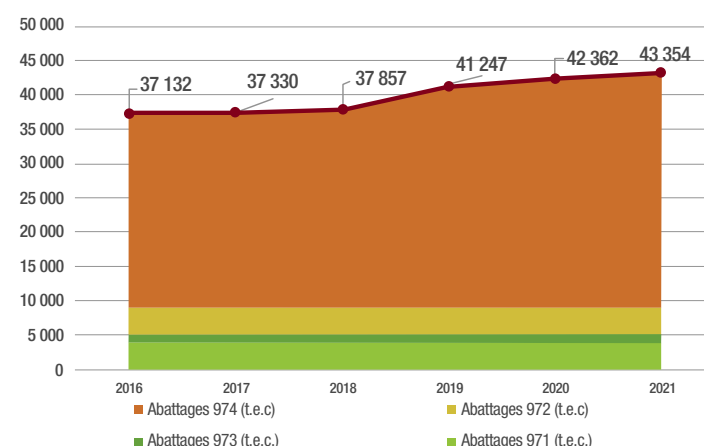
En 2021, après une année de fort recul, la production de canne reste stable par rapport à 2020, à 2 293 866 t (-0,1 %). Les tendances sont contrastées dans les départements, mais la Réunion étant le principal producteur (67,7 % de la production de canne en 2021), elle contribue significativement à l'évolution d'ensemble.

L'évolution tendancielle annuelle s'établit à - 1,5 % par an sur la période 2013-2021. La production de rhum agricole se maintient à niveau élevé de 137 723 HAP, en légère baisse de 1,2% par rapport à 2020. La production totale de rhum est, elle aussi, en léger repli de 0,7 %.

En 2022, toutes filières et toutes mesures confondues, la Réunion reçoit 118 M € (36 %), la Martinique 122 M € (37 %) ; la Guadeloupe 69 M € (21 %), la Guyane 9 M € (3 %) et Mayotte 7 M € (2 %),



Suivi temporel des dépenses et des volumes aidés pour les mesures diversification végétale (au dessus) et animal (en dessous) par exercice FEAGA



L'ODEADOM, un établissement qui accompagne les mutations du secteur agricole



Le renouvellement de la programmation de la mesure « Réseaux de référence » du programme POSEI, géré par l'ODEADOM, pour la période 2023-2027 va également permettre le renforcement d'un réseau d'acteurs et de savoirs interDOM. Cette mesure permet la production de données agricoles chaque année, véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs des filières ainsi que pour les politiques européennes.

En effet, avec plus de 120 exploitations comprenant un atelier d'élevage en suivi (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion), les Réseaux de Références en Elevage ont permis d'actualiser les résultats technico-économiques annuels de 20 systèmes-type de ruminants et de monogastriques. Ces références et leur analyse ont fait l'objet de 24 plaquettes et fiches diffusées au cours de l'année. En Martinique et Guadeloupe, les estimations semestrielles de coût de production et de prix de revient de la viande bovine ont été retenues par les interprofessions AMIV et IGUAVIE comme indicateurs pour la mise en œuvre de la loi EGALIM 2. A la demande également de ces interprofessions, le réseau élevage fournira à partir de 2023 ces mêmes indicateurs pour les productions monogastriques de ces territoires.

En productions végétales, le réseau de références a permis, en 2022, de suivre 62 producteurs en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion. Au total, 15 cultures font l'objet de recueil de données. Les progrès méthodologiques, le développement du module « coût de production » de l'outil et le recul apporté par les suivis pluriannuels ont permis de co-construire les ébauches de 4 premiers cas-types avec les producteurs. Ceux-ci constituent les prototypes des documents qui pourront bientôt être diffusés, présentant pour un système de culture donné, dans un pédoclimat donné, la marge brute à l'hectare et le coût de production de 100 kg de produit. Un partenariat a par ailleurs été construit en Guyane en vue de démarrer le projet dans ce département en 2023.

Cette année encore l'ODEADOM a accompagné les interprofessions des filières végétales et d'élevages dans leur travail de structuration et de professionnalisation des acteurs agricoles. Elles ont été dotées d'un budget total de 1 300 000 € dans le cadre de l'aide à l'animation et à la gestion du programme POSEI.

L'interprofession Mahoraise AIM produira un programme d'actions pour la promotion des produits locaux et le développement économique des filières agricoles afin d'émarger à cet accompagnement dès 2023.

Le service des productions diversifiées poursuit résolument son travail de simplification pour une meilleure efficacité

Pour permettre une meilleure efficacité dans ses missions le service DIVA, composé de 11 personnes, a été réorganisé en 2022 autour de 3 pôles :

- Le pôle des filières d'élevage : RSA, IAV et structuration de l'élevage ;
- Le pôle des filières végétales ;
- Le pôle des mesures conventionnées : Réseaux de référence, animation des filières, Ecophyto et crédits territorialisés.

Cette réorganisation s'est appuyée sur un réaménagement des attributions des différents chefs de pôles et sur l'arrivée d'une cheffe de pôle. Enfin, l'équipe des filières végétales a été renforcée par l'arrivée d'une nouvelle gestionnaire.

Le point marquant de cette année pour le pôle des filières végétales est, en concertation avec le comité sectoriel, la refonte de la décision technique 2022 et des formulaires constituant les dossiers de demande d'aide, dans un objectif de simplification administrative et de gestion. Dans la continuité de ces travaux, le cahier des charges pour la mise en place de la plate-forme de dépôt dématérialisé des dossiers a été élaboré. Ce pôle a également assuré une mission d'appui pour l'élaboration d'un plan de souveraineté des Fruits et légumes (travaux conduits par le MASA), en veillant à fournir une contribution consolidée pour les DOM aux différents groupes de travail et en assurant un relais pour permettre l'implication des professionnels de l'Outre-mer aux différentes phases de la réflexion.





Le Pôle conventionnement a pris en charge la gestion des crédits territorialisés, de l'engagement jusqu'au paiement, dont la gestion se traduit par le suivi de 120 conventions et avenants pour 2022. Le pôle a également assuré l'organisation d'un séminaire Ecophyto à La Réunion et l'accompagnement de la fin de la convention cadre des réseaux de référence et la mise en place de la nouvelle programmation 2023-2027.

Le pôle des filières d'élevage a accompagné la mise en place de la plate-forme de dépôt dématérialisé des dossiers pour les IAV par notamment des formations pour les départements et s'est investi sur le RSA, en suite de contrôles et audits.

De façon transversale, le service a assuré l'organisation des deux comités sectoriels en présentiel sur 3 jours, un renouveau depuis la pandémie Covid19. Il a contribué à la mise en place informatique de nouvelles fonctionnalités de paiement et au changement des modalités de paramétrage des aides végétales qui devait l'accompagner, ainsi qu'à l'élaboration d'un cahier des charges relatif au paiement différencié des crédits CIOM.

Une année 2022 intense pour le service des grandes cultures

L'année 2022 a une nouvelle fois été dense dans les filières de la canne et de la banane.

En canne, dans des conditions de sécheresse sévères, les récoltes ont été mornes. Dans ce contexte morose auxquels s'ajoutent l'augmentation du coût des intrants et de l'énergie, les acteurs de la filière des Antilles et de La Réunion ont débuté, et finalisé pour La Réunion, les négociations des nouvelles conventions canne qui établissent les règles entre producteurs et industriels pour les 5 années à venir. En parallèle, les industries sucrières devaient respectivement présenter un nouveau plan d'entreprise quinquennal en appui de leur demande d'aide au maintien de l'activité sucrière. L'analyse et l'agrément final de ces plans par le préfet, également finalisés pour La Réunion et en cours aux Antilles, nécessitent une collaboration inter-services importante du pôle canne avec les DAAF concernées et les 2 ministères de tutelle.

Le sujet de la réduction des solutions herbicides en canne en l'absence de solutions alternatives économiquement viables est resté prégnant en 2022 et a conduit à des réunions régulières au sein du comité sectoriel de concertation ou lors de réunions plus resserrées avec la DGAL et l'ANSES. Ces travaux se poursuivront en 2023.

Plus spécifiquement pour la gestion et l'ordonnancement des 3 aides POSEI, le pôle canne a mis en place un contrôle administratif approfondi par échantillonnage du respect du prix minimum aux planteurs. La mise en œuvre d'une téléprocédure pour la demande d'aide au maintien de l'activité sucrière est en cours de finalisation pour une première télédéclaration en juin 2023 des 2 sucreries réunionnaises.

En banane, les travaux engagés ont été nombreux. Dans le cadre de la simplification et de la sécurisation de la gestion des références individuelles (RI) des agriculteurs, en concertation avec les DAAF, un outil web est en cours de développement. Celui-ci comprend la gestion des bénéficiaires finaux, des 2 réserves départementales et de leurs RI respectives, un outil de suivi des mouvements et de calcul des RI, un module d'édition des notifications individuelles et une téléprocédure pour toutes les demandes de cessions / attributions des RI. En parallèle, l'aide banane intègre le logiciel global ANDROMAID d'instruction des dossiers

Le pôle banane a par ailleurs contribué durant tout l'été à la construction du dispositif d'aide à la reconversion des producteurs de banane en difficulté face à la lutte contre la cercosporiose noire. Le principe de cette aide a été validé par la Commission européenne mi-2022. Les travaux se sont concrétisés ensuite par une refonte de la décision technique relative à l'aide POSEI à la filière. La mise en œuvre opérationnelle de cette nouvelle aide sera conduite en 2023.

De plus, le pôle banane a été fortement mobilisé par l'instruction de 58 dossiers de de force majeure consécutif au passage de la tempête ELSA en juillet 2021 en Martinique, et 47 demandes de reconnaissance de circonstances exceptionnelles sécheresse en Guadeloupe.

Afin de faciliter les échanges dématérialisés entre DAAF et ODEADOM, deux espaces dédiés sur la plate-forme collaborative interministérielle OSMOSE ont été créés début 2022 pour la canne et la banane : le dépôt des pièces justificatives et de tout autre document utile y est ainsi sécurisé et partagé.



L'ODEADOM, un établissement qui accompagne les mutations du secteur agricole

Une activité de contrôle : retour progressif à la normale, avec un accompagnement accru des audits

Pour la troisième année consécutive, les conditions sanitaires ont eu des conséquences sur l'organisation des contrôles sur place (CSP), en particulier entre novembre 2021 et février 2022. Les modalités dérogatoires reconduites pour l'année 2022 dans la réglementation européenne ont été partiellement utilisées, en fonction des contraintes rencontrées et de la parution plus tardive que précédemment du règlement (abaissement des taux de contrôle minimum, possibilité de réaliser des contrôles à distance). Un appui exceptionnel a été à nouveau obtenu de la part des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), en vue de la réalisation de certains contrôles de terrain. Les obligations réglementaires en matière de contrôle sur place ont ainsi été remplies.

Par ces contrôles, l'ODEADOM sécurise l'ensemble de la chaîne de paiement des aides jusqu'aux bénéficiaires et inscrit au cœur de son fonctionnement des dispositions strictes relatives à son organisation et à son action.

Le contrôle des bénéficiaires du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)

En complément des contrôles administratifs effectués lors de l'instruction des demandes d'aide, des CSP sont réalisés auprès d'un échantillon de bénéficiaires (issu pour partie d'une sélection aléatoire et pour partie de l'analyse de risques – y compris des contrôles orientés).

Les contrôles sur place sont effectués selon un plan de contrôle annuel établi par l'ODEADOM. Certains sont réalisés directement par l'office et d'autres sont délégués aux DAAF via les conventions de représentation territoriale.

Les contrôles a posteriori

Le plan de contrôle 2021/2022 prévoyait 28 contrôles, réalisés après le paiement des aides sous l'égide de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), soit par la mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole soit par les services régionaux d'enquêtes des Douanes. Pour 2022, le montant à reverser suite à ces contrôles s'est élevé à 180 553,29 €, représentant environ 0,41 % des montants contrôlés.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des contrôles sur place

Les anomalies récurrentes, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, portent sur les défauts de traçabilité des opérations et des quantités présentées. D'autres anomalies ont été également relevées : défaut d'adhésion aux structures collectives, statuts non conformes aux pratiques, acquittement tardif des factures, comptabilité non tenue à jour, faiblesses dans l'agrèage, traçabilité insuffisante de l'activité de production.

Les chiffres présentés ci-dessous relatifs aux demandes d'aide et aux montants contrôlés concernent les dépenses payées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA).

Toutefois, lorsqu'un dossier est sélectionné pour un contrôle sur place, l'ODEADOM contrôle l'ensemble des dépenses présentées à l'aide, qu'elles soient payées par le FEAGA ou sur fonds nationaux.

Suite à des taux d'erreur élevés constatés notamment en 2022, les taux de contrôle sont augmentés en 2023 pour 3 mesures (aide à la tonne de canne livrée - ATCL - aide à l'importation d'animaux vivants - IAV - actions transversales).

Mesures	Nombre de demandes d'aide	Nombre de demandes contrôlées et taux de contrôle	Montant d'aide contrôlé en € et taux de contrôle	Taux d'erreur détecté en contrôle sur place sur la partie aléatoire (*)
Aides directes aux producteurs de banane et de canne à sucre	5 204	257 (5 %)	8 973 649 (6 %)	5,70 %
Autres aides aux filières agricoles	216	20 (9 %)	65 546 048 (67 %)	2,67 %
Régime spécifique d'approvisionnement	2 468	140 (6 %)	3 950 059 (15 %)	0,00 %

(*) Le taux d'erreur constaté est une donnée importante car un taux d'erreur supérieur à 2 % (sur la seule partie aléatoire de l'échantillon) traduit, pour la Commission européenne, une faiblesse du dispositif d'aide.



La certification des comptes de l'ODEADOM comme organisme payeur

Conformément au règlement (UE) n°908/2014, l'activité d'organisme payeur de l'ODEADOM fait l'objet d'un audit annuel par la Commission de certification des comptes des organismes payeurs - CCCOP -. Le rapport issu de ces travaux est adressé à la Commission européenne pour lui permettre de certifier les comptes de l'office. Les travaux réalisés portent d'une part, sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, le fonctionnement des contrôles internes et des procédures, les modalités de protection des intérêts financiers de l'Union et d'autre part, sur la mise en œuvre des régimes de soutien du FEAGA dans le cadre du POSEI.

Concernant l'exercice financier 2022, le rapport de la CCCOP constate que l'ODEADOM remplit les conditions d'agrément que ses comptes annuels et ses déclarations relatives aux dépenses sont exacts ; que les procédures garantissent avec une assurance raisonnable le respect des règles de l'Union et ainsi que les intérêts de l'Union sont protégés. Les résultats sont favorables est en amélioration constante. Les recommandations émises sont traitées de manière approfondie.

Les montants exclus du financement européen ne sont connus que dans le courant du mois d'avril avec la lettre d'observation de la Commission européenne, mais les propositions issues du rapport de certification provisoire sont à ce stade inférieures à 0,2 % des sommes versées. Le montant de l'apurement de 2021 s'élevait à environ 1 000 €.

Les audits de conformité conduits par la Commission européenne

La Commission européenne diligente ponctuellement des audits visant à vérifier la conformité des dispositifs mis en œuvre, en complément des travaux de certification. Ces travaux peuvent conduire à des corrections financières portant sur les 24 mois précédents et jusqu'à mise en conformité. Un audit portant sur l'exercice 2020 a été réalisé en novembre 2021 sur la mesure de régime spécifique d'approvisionnement - RSA - ; l'échange contradictoire avec la DG AGRI est en cours dont les conclusions ne sont pas encore établies.

Les audits de la Cour des comptes européenne dans le cadre de la déclaration d'assurance (DAS)

La Cour des comptes européenne conduit également des audits dans tout le territoire de l'Union. Ces travaux sont utilisés à l'appui de la décharge annuelle par laquelle le Parlement européen décide si la Commission a exécuté le budget de l'exercice précédent de manière satisfaisante. Le POSEI n'a pas été sélectionné pour l'exercice 2021. Les travaux portant sur l'exercice 2022 sont en cours et portent sur la mesure en faveur de la filière banane du POSEI.

24/25



L'ODEADOM, un établissement qui accompagne les mutations du secteur agricole

Des dispositifs nationaux au plus près des besoins des territoires :

L'ODEADOM est en charge du paiement de dispositifs nationaux

- l'aide d'adaptation des entreprises sucrières de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion à la fin des quotas sucriers,
- les aides à Saint-Pierre-et-Miquelon destinées à soutenir les investissements, réduire les coûts de production (aide aux intrants), et accompagner les producteurs via l'assistance technique et des formations,
- le volet Outre-mer du plan Ecophyto

Cette année 2022, l'ODEADOM a été au cœur des actions menées par les acteurs domiens dans la structuration de leurs filières agricoles, dans les actions de transfert et d'échange interDOM et le développement des capacités d'adaptation des modèles agricoles existants face aux diverses contraintes et épreuves qui s'exercent dans ces territoires.

Le séminaire ecophyto organisé par l'ODEADOM en novembre 2022 à La Réunion a permis la rencontre de nombreux acteurs agricoles du territoire mais également la venue de représentants d'autres départements. Le séminaire était également en format webinaire ce qui a permis des échanges riches interDOM ainsi qu'avec des porteurs de projet métropolitains.

Ce séminaire a été articulé autour des journées RITA pour permettre aux acteurs Domiens venus spécialement pour l'occasion de bénéficier des innovations présentées et de renforcer le partage et la mutualisation d'expérience.

L'ODEADOM a également passé 4 conventions sur des projets œuvrant dans le transfert agricole, portant des alternatives aux herbicides et développant des méthodes de lutte contre les ravageurs des cultures :

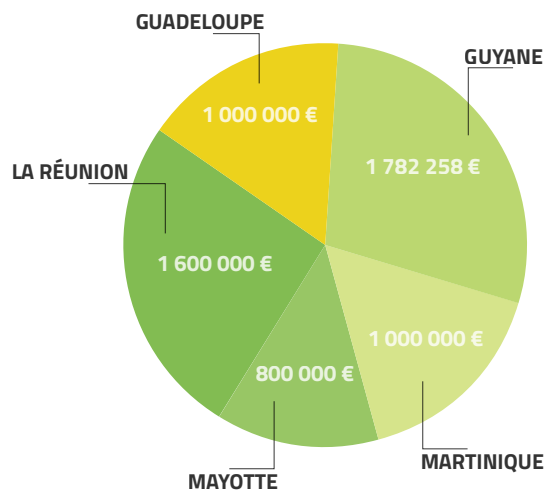
- pour la structuration de l'activité de collecte de déchets agricoles : le projet Phytocollect porté par le CRA de Guyane
- pour la diffusion de moyen de lutte contre les adventices des cultures maraichères en Guyane : le projet AH MPC
- Un projet réunionnais porté par le CIRAD (ATTRACTIS) viendra également contribuer à proposer des moyens de lutte contre la mouche des fruits sur la culture de manguiers.
- Enfin, un projet interDOM Réunion/Mayotte porté par FORMATERRA (ASOP-OI) travaillera sur la recherche de produit de biocontrôle adaptés pour développer l'autonomie et la résilience des modèles d'agriculture de ces deux territoires.

Ces quatre projets représentent un montant total aidé 550 000 € issus de l'office français de la biodiversité.

- Les crédits d'orientation territorialisés dont le montant est de 6,7 M € ; Ces crédits d'intervention territorialisés proviennent pour 3 000 000 € du ministère des Outre-mer et pour 37 M € du ministère de l'agriculture. Ces crédits soutiennent, en propre ou en contrepartie du FEADER, les services de conseils, la recherche et l'innovation et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché ainsi que les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation. Une aide notifiée à l'encadrement administratif est mobilisée pour soutenir les structures collectives, particulièrement fragilisées dans cette période de crise.

Un complément budgétaire a été décidé pour assurer la poursuite de l'encadrement technique au service des agriculteurs de Guyane, mis en place lors du « Plan Urgence Guyane ».

la répartition des crédits



Enveloppes DOM (euros) Crédits d'orientation 2022

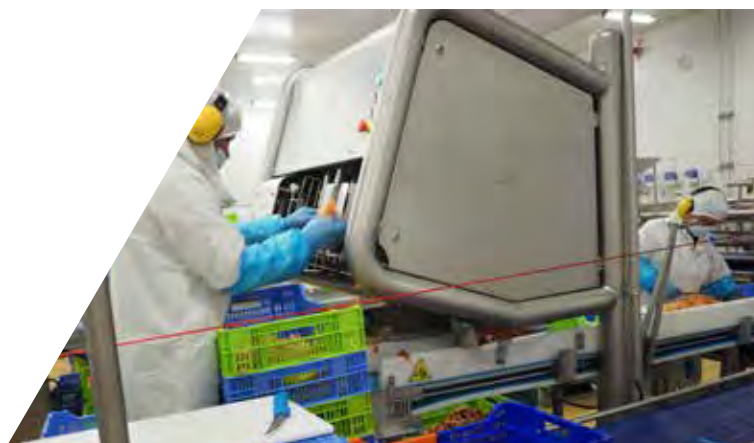
La mobilisation des crédits de l'office s'inscrit dans les objectifs fixés par le ministère des Outre-mer et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et participent à l'accompagnement de la transformation agricole des Outre-mer.

Sur le budget d'intervention l'office conduit des études de filières en vue d'orienter des prises de décision stratégiques concernant l'avenir des productions.

En terme de paiement on note un fort accroissement des paiements d'orientation territorialisés puisque l'on enregistre une augmentation de plus de 35 %, avec un accroissement du total des paiements de plus 5 %.

26/27

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Non territorialisé	Total
Crédits d'orientation territorialisés	278 968,50	1 904 971,79	1 277 239,73	1 049 555,24	1 695 174,92		474 652,62	6 680 562,80
Aide sucre	9 089 258,00			28 910 742,00				38 000 000,00
Aide spécifique						439 155,72		439 155,72
Ecophyto DOM							385 251,47	385 251,47
Sous-total	9 368 226,50	1 904 971,79	1 277 239,73	29 960 297,24	1 695 174,92	439 155,72	859 904,09	45 504 969,99



Un établissement résilient, agile qui s'adapte au nouveau dialogue social

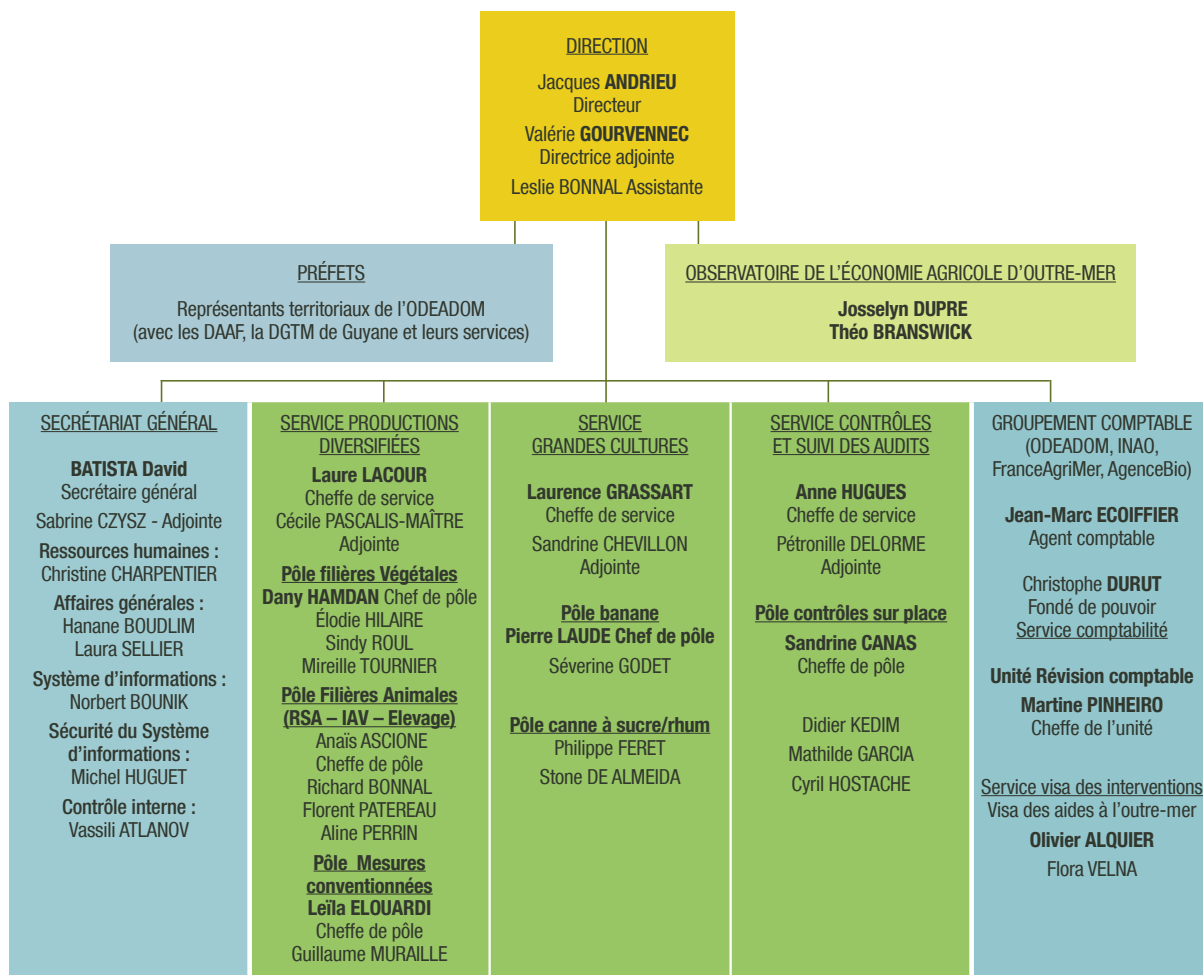
L'ODEADOM compte 41 agents, tous basés à Montreuil dans le bâtiment Arborial. Ce site abrite également d'autres établissements de la sphère agricole : l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'agence Bio, une partie de l'agence de service et de paiement (ASP) et une antenne de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).

L'office a ainsi pu s'inscrire dans des partenariats solides sur le plan fonctionnel :

- Au travers du groupement comptable qui atteint en 2022 son organisation cible en déployant toutes ses ressources au profit des missions de l'office

- Avec FranceAgrimer sur des thématiques spécifiques par voie de conventions outre la sous-location de ses locaux, d'un certain nombre de prestations (logistique et moyens généraux, accord de niveaux de service informatique, restauration, accès au service médical et social, abonnement presse).

- La convention de service pour le fonctionnement de la liaison informatique GUN définissant la nature et les modalités des échanges de données électroniques entre les l'ODEADOM et le service des Douanes se poursuit.



L'établissement est engagé dans une dynamique de recrutement pour permettre d'utiliser, encore cette année, le plafond d'emploi de l'établissement, soit 41 agents. Dans cette optique, un travail a été effectué sur l'attractivité des offres d'emploi ainsi que sur les supports dont les réseaux sociaux

De façon complémentaire à l'attractivité des métiers, l'ODEADOM s'attache à proposer une offre de formations sur de multiples thématiques (sensibilisation à la fraude, commande publique, analyse statistique, bureautique, management, préparation aux concours, sécurité informatique).

Par ailleurs, les moyens mobilisés pour réaliser les missions déléguées par l'ODEADOM aux services des DAAF dans le cadre des conventions de représentation territoriale sont de l'ordre de 25 agents. L'établissement renforce son dialogue avec les services territoriaux pour gagner en efficacité sur toutes les missions sur lesquelles ces conventions ont été conclues.

Le dialogue social a été soutenu, avec des réunions régulières du comité technique de l'établissement et plusieurs assemblées générales. L'année 2022 a été celle des élections professionnelles au mois de décembre, et pour la première fois selon une modalité de vote électronique. Le taux de participation a été particulièrement élevé (72,5 %) à l'ODEADOM. Le comité technique sera remplacé courant 2023 par un Comité Social d'Administration (CSA) avec une représentation syndicale totalement renouvelée par rapport à la précédente mandature.

La refonte du système d'informations

Les travaux engagés dans la cadre de la refonte du système d'informations de l'établissement se sont poursuivis en 2022 et les projets s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur 2019-2022

La refonte complète du système d'informations de l'établissement s'articule autour de l'axe central que constitue désormais l'outil ANDROMAID, pivot autour duquel l'ensemble des modules sera rattaché.

L'ODEADOM a poursuivi la rédaction des cahiers des charges relatifs aux différentes aides par filière, avec un volet télé-services. L'ensemble des modules contiendraont, à terme, un volet télédéclaration ou téléprocédure, destiné à faciliter l'usage à la fois pour les bénéficiaires et les services instructeurs, dans une approche de modernisation et de simplification.

Pour le développement des télé-services, l'ODEADOM a adapté le portail d'acquisition de données (PAD), initialement développé par FranceAgriMer.

En 2022, outre la consolidation du socle commun d'ANDROMAID, les travaux spécifiques suivants ont été réalisés :

• Mises en Production :

- téléprocédure (PAD) pour l'aide IAV ;
- interface Banane-ANDROMAID ;
- interface RSA-ANDROMAID (complément) ;
- territorialisation du paramétrage de la mesure végétale.
- téléprocédure pour l'aide forfaitaire sucre (PAD-Sucre) ;
- Module de régulation des paiements

• Projets démarrés :

- Module contrôle (complément) ;
- téléprocédure pour l'aide à la diversification végétale ;
- Mesure banane gestion des références individuelle et télédéclaration.
- Continuité des paiements nationaux

Cette refonte constitue un investissement important pour l'ODEADOM, à la fois financier et en implication de ressources humaines ; investissements indispensables pour améliorer sensiblement le niveau de service aux usagers et aux correspondants, tout en garantissant un niveau de sécurité maximal.

En 2022, le schéma directeur du système d'informations de l'établissement a fait l'objet d'une actualisation pour la période 2023-2027.

BUDGET de fonctionnement

En 2022, le budget de fonctionnement de l'ODEADOM s'est élevé à 5,458 M € dont les deux tiers environ correspondent aux salaires des agents.

L'exécution du budget 2022 (en €)

Dépenses de personnel	3 522 373,71
Fonctionnement courant	1 930 477,28
Dépenses d'investissement	1 462 430,18
Total	7 095 281,17

Les investissements correspondent aux dépenses d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre du logiciel et à des achats informatiques (ordinateurs portables et licences).

Une communication au service des missions de l'office

La communication de l'ODEADOM est avant tout une communication « de service » destinée à ses différents catégories de correspondants, qui a pour vocation d'appuyer et d'éclairer les missions d'accompagnement des filières et de mise en œuvre des politiques gouvernementales.

L'office n'a ni la mission ni les compétences pour assurer une promotion des produits agricoles et agro-alimentaires des Outre-mer ou de leur gastronomie. Il ne s'interdit cependant pas de communiquer auprès d'un public large, par exemple dans le cadre du Salon International de l'Agriculture, ou via son site internet, dans une optique de présentation générale des réalités de l'agriculture des territoires d'Outre-mer ou d'illustration des missions qu'il assure.

Les actions consistent à :

- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques
- Sensibiliser à la spécificité des filières agricoles et agro-alimentaires des Outre-mer et aux solutions mises en place
- Diffuser et communiquer un certain nombre d'informations utiles à ceux qui sont impliqués dans le développement économique de l'agriculture des Outre-mer

La stratégie de communication s'appuie sur différents canaux :

1. Des produits éditoriaux propres, incluant la publication de résultats et données de l'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer
2. La présence et appui à différents événements, salons, colloques, en premier chef sa participation au Salon International de l'Agriculture de Paris au sein du pavillon des Outre-mer
3. Une présence sur internet (site propre) et les réseaux sociaux pour relayer des informations institutionnelles ou des actualités propres à l'office ou aux filières agricoles ultramarines

Hormis la présence au SIA qui requiert un investissement et le recours à des prestataires spécialisés, la quasi-totalité des actions est réalisée en interne par les équipes de l'office sans service spécialisé.

1. Produits éditoriaux

L'office édite quelques documents d'informations dont la diffusion est majoritairement électronique à destination de ses correspondants :



Le rapport annuel d'activité a été allégé, remanié, rendu plus attractif et lisible et édité cette année dès le mois de février 2022.



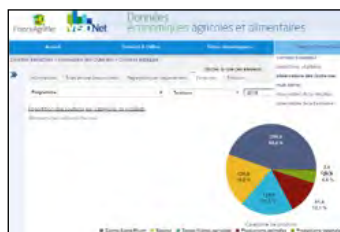
La lettre Océane qui poursuit son objectif de 3 publications annuelles et dont les retours sont positifs avec une diffusion croissante.



Un « memento agriculture et agro-alimentaire des Outre-mer » pour un public large, en valorisant notamment les données récentes du dernier recensement agricole.



Les notes de l'observatoire économique des Outre-mer, à destination plus professionnelle, diffusées uniquement par voie électronique et disponibles sur le site internet. A noter que l'observatoire donne également la possibilité d'accéder à l'ensemble des données publiques utilisées pour son bilan via l'interface VisioNet



2. Evènements salon colloques

L'année 2022 a été celle du retour du Salon International de l'Agriculture, pour une édition qui a été baptisée « des retrouvailles ». L'ODEADOM y était présent pour cette séquence particulièrement riche en terme de rencontres, débats, mise en lumière de l'action publique et des évolutions des filières agricoles Outre-mer.

Les participations institutionnelles ont été nombreuses et fructueuses. La remise traditionnelle des médailles du concours général agricole par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation a été une nouvelle fois très suivie.

Cette édition a permis également une valorisation intéressante des résultats du recensement agricole de 2020, avec un engagement très apprécié, aux côtés de l'office, des services statistiques du ministère.

Le colloque, organisé par l'ODEADOM pendant le salon, a porté sur les projets alimentaires dans les territoires ultramarins et leurs relations aux actions des filières..



En 2022 s'est également tenu le séminaire Ecophyto Outre-mer décrit au point 5 du rapport.

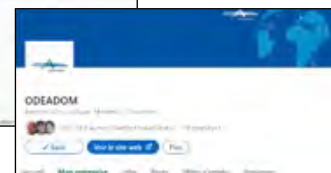
L'office a de plus participé en mars 2022 au colloque organisé par le CIRAD et le GDI (Guyane développement innovation) « Arbres et autres plantes de la cosmétopée ultramarine, perspectives d'innovation et valorisation des filières Outre-mer ». La cosmétopée regroupe toutes les voies de valorisation des plantes et des savoir-faire pour le secteur de la cosmétique.



En cours d'année, le président du conseil d'administration de l'ODEADOM et le directeur ont été amenés à intervenir à différentes tables rondes ou initiatives relatives au développement économique des Outre-mer pour témoigner de l'importance du volet agricole dans une approche globale.

3. Site internet et réseaux sociaux

L'ODEADOM gère un site internet alimenté d'informations à l'usage de différents publics. L'office a également investi le champ des réseaux sociaux en débutant avec l'application LinkedIn.





Ce rapport annuel
peut être téléchargé
sur www.odeadom.fr



12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
www.odeadom.fr



ODEADOM
Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer